

Rapport de gestion

Le présent rapport de gestion renferme des énoncés prospectifs. Ces énoncés sont fondés sur certaines estimations et hypothèses et comportent des risques et des incertitudes. Les résultats réels peuvent différer considérablement de ces énoncés. Voir la rubrique «Énoncés prospectifs» du présent rapport de gestion pour plus de renseignements.

Le présent rapport de gestion doit être lu avec les états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités de TransAlta Renewables Inc. aux 30 septembre 2018 et 2017 et pour les périodes de trois mois et de neuf mois closes à ces dates, ainsi qu'avec les états financiers consolidés annuels audités et le rapport de gestion contenus dans notre rapport annuel de l'exercice clos le 31 décembre 2017. Dans le présent rapport de gestion, à moins d'indication contraire, «nous», «notre», «TransAlta Renewables» et la «société» désignent TransAlta Renewables Inc. et ses filiales, et «TransAlta» désigne TransAlta Corporation et ses filiales. Les termes clés qui ne sont pas définis ailleurs aux présentes ont le sens qui leur est attribué dans le glossaire de termes clés. Tous les montants présentés dans les tableaux du présent rapport de gestion sont en millions de dollars canadiens sauf les montants par action qui sont présentés en dollars entiers à deux décimales près, à moins d'indication contraire. Nos états financiers consolidés résumés intermédiaires ont été dressés selon la Norme comptable internationale IAS 34, *Information financière intermédiaire*, des Normes internationales d'information financière («IFRS»). Le présent rapport de gestion est daté du 31 octobre 2018. Des renseignements supplémentaires sur la société, y compris sa notice annuelle, se trouvent sur SEDAR, à l'adresse www.sedar.com, et sur notre site Web, à l'adresse <http://www.transaltarenewables.com>. L'information que contient directement ou par hyperlien le site Web de la société n'est pas intégrée par renvoi dans le présent rapport de gestion.

Activités d'exploitation de la société

Au 31 octobre 2018, TransAlta Renewables détenait et exploitait 13 centrales hydroélectriques, 19 parcs éoliens et une usine à gaz au Canada et détenait des participations financières dans le parc éolien du Wyoming, le parc éolien Lakeswind («Lakeswind»), les centrales d'énergie solaire Mass Solar («Mass Solar»), les actifs australiens (tels qu'ils sont définis ci-après) et le projet de parc éolien aux États-Unis Big Level. En outre, la société a conclu une entente visant l'acquisition du projet de parc éolien Antrim de 29 MW aux États-Unis («Antrim»). La clôture de l'acquisition devrait se réaliser au début de 2019. Voir la rubrique «Événements importants et événements postérieurs à la date de clôture» du présent rapport de gestion pour obtenir plus de renseignements sur les acquisitions au deuxième trimestre et sur la mise en service commerciale du projet d'expansion de l'unité 3 du parc éolien de Kent Hills.

Globalement, nous détenons directement ou au moyen de participations financières une capacité de production¹ nette totalisant 2 421 MW en exploitation. TransAlta gère et exploite ces centrales en notre nom en vertu d'une convention de services de gestion, d'administration et d'exploitation, telle qu'elle est modifiée.

Nous ne détenons qu'une participation financière dans les flux de trésorerie des actifs australiens, du parc éolien du Wyoming, du parc éolien Lakeswind et des centrales d'énergie solaire Mass Solar et non une participation directe dans ceux-ci. Nous détenons également une participation financière dans le projet de parc éolien aux États-Unis Big Level, lequel est en construction, et nous prévoyons acquérir une participation économique dans le projet de parc éolien aux États-Unis Antrim après l'obtention de certaines approbations réglementaires requises. Les résultats d'exploitation de ces actifs ne sont pas consolidés dans nos résultats présentés. Toutefois, les produits financiers que nous tirons des placements sous-jacents sont inclus dans nos résultats nets consolidés.

1) Nous mesurons la capacité comme étant la capacité maximale nette, conformément aux normes du secteur. Sauf indication contraire, les données sur la capacité représentent la capacité détenue et opérationnelle. La capacité brute représente la base de consolidation des actifs sous-jacents détenus, plus ceux dans lesquels nous détenons une participation financière. La capacité nette est établie en soustrayant la capacité attribuable à la participation ne donnant pas le contrôle dans ces actifs.

Mesures non conformes aux IFRS

Nous évaluons le rendement selon diverses mesures. Certaines des mesures qui sont analysées dans le présent rapport de gestion ne sont pas définies selon les IFRS et, par conséquent, ne doivent pas être considérées isolément ou comme une mesure de remplacement, ou comme une mesure plus significative de ceux-ci, aux fins de l'évaluation de notre rendement financier ou de notre situation de trésorerie. Ces mesures pourraient ne pas être comparables à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Les principales mesures non conformes aux IFRS de la société sont le résultat avant intérêts, impôts et amortissement aux fins de comparaison («BAIIA aux fins de comparaison»), les fonds provenant des activités d'exploitation ajustés et les liquidités disponibles à des fins de distribution. Le BAIIA aux fins de comparaison comprend notre BAIIA présenté ajusté pour exclure l'incidence de la variation de la juste valeur des actions de catégorie B, de la variation de la juste valeur des actifs financiers, des profits et pertes de change et de la dépréciation, ainsi que le BAIIA aux fins de comparaison des centrales dans lesquelles nous détenons une participation financière, qui correspond à leur BAIIA présenté ajusté pour tenir compte : 1) des produits tirés des contrats de location-financement et du changement du montant des créances au titre des contrats de location-financement, 2) des frais de gestion fixés par contrat, et 3) de l'intérêt perçu sur le paiement anticipé de certains coûts de transport. Le BAIIA présenté et le BAIIA aux fins de comparaison fournissent à la direction et aux investisseurs des indications sur le montant des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation avant la charge d'intérêts nette, la participation ne donnant pas le contrôle, les impôts sur le résultat et l'incidence du calendrier sur les produits financiers des filiales de TransAlta dans lesquelles nous détenons une participation financière. Nous présentons le BAIIA aux fins de comparaison et de l'information opérationnelle sur les actifs dans lesquels nous détenons une participation financière pour permettre aux lecteurs de mieux comprendre et d'évaluer les inducteurs de ces actifs.

Puisque les participations financières sont conçues pour fournir des rendements à la société comme si elle détenait les actifs, la présentation d'information opérationnelle et du BAIIA aux fins de comparaison de ces centrales donne aux lecteurs une image plus complète qui leur permet de comprendre la nature sous-jacente des placements et des flux de trésorerie en découlant qui auraient été autrement présentés comme des produits financiers tirés des placements. Les fonds provenant des activités d'exploitation ajustés sont calculés comme étant les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation avant les variations du fonds de roulement, diminués des dépenses d'investissement de maintien, des distributions versées aux détenteurs de la participation ne donnant pas le contrôle des filiales et des produits financiers, majorés des fonds provenant des activités d'exploitation ajustés des actifs détenus au moyen de participations financières, lesquels sont calculés comme étant le BAIIA aux fins de comparaison tiré des participations financières diminué de la variation des créances à long terme, des dépenses d'investissement de maintien et de la charge d'impôt exigible. Les fonds provenant des activités d'exploitation ajustés fournissent aux utilisateurs des indications sur les montants tirés des activités d'exploitation et des placements dans les filiales de TransAlta dans lesquelles nous détenons une participation financière. Les liquidités disponibles à des fins de distribution sont calculées comme étant les fonds provenant des activités d'exploitation ajustés diminués des remboursements prévus du capital de la dette amortissable. Les liquidités disponibles à des fins de distribution peuvent fournir des indications sur les liquidités qui pourront être versées aux actionnaires ordinaires de la société. L'un des principaux objectifs de la société est de dégager des flux de trésorerie réguliers et fiables, et la présentation des fonds provenant des activités d'exploitation ajustés et des liquidités disponibles à des fins de distribution permet aux lecteurs d'évaluer nos flux de trésorerie par rapport aux périodes précédentes. Voir la rubrique «Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS» du présent rapport de gestion pour plus de renseignements.

Mesures conformes aux IFRS additionnelles

Une mesure conforme aux IFRS additionnelle est un poste, une rubrique ou un total partiel qui facilite la compréhension des états financiers, mais qui ne constitue pas une exigence minimale selon les IFRS, ou une mesure financière qui facilite la compréhension des états financiers, mais qui n'est pas autrement présentée dans ces derniers. Nous avons ajouté les postes intitulés «Marge brute» et «Résultats d'exploitation» à nos comptes de résultat consolidés. La présentation de ces postes fournit à la direction et aux investisseurs une mesure du rendement d'exploitation qui est facilement comparable d'une période à l'autre.

Énoncés prospectifs

Le présent rapport de gestion ainsi que d'autres rapports et documents déposés auprès des autorités de réglementation des valeurs mobilières comprennent des énoncés prospectifs. Tous les énoncés prospectifs reposent sur nos croyances ainsi que sur des hypothèses fondées sur l'information disponible au moment où elles sont formulées et sur l'expérience de la direction et la perception des tendances passées, de la conjoncture et des faits nouveaux prévus ainsi que sur d'autres facteurs jugés appropriés dans les circonstances. Ces énoncés prospectifs ne présentent pas des faits, mais seulement des prédictions et peuvent généralement être reconnus par l'emploi d'énoncés comprenant des termes tels que «pouvoir», «pourrait», «croire», «s'attendre à», «projeter», «avoir l'intention de», «planifier», «prévoir», «éventuel», «permettre», «continuer de» ou d'autres termes comparables. Ces énoncés ne sont pas des garanties de notre rendement futur et sont assujettis à des risques, à des incertitudes et à d'autres facteurs importants qui peuvent faire en sorte que nos résultats réels diffèrent de manière importante des résultats envisagés.

En particulier, le présent rapport de gestion renferme des énoncés prospectifs ayant trait à nos activités et à notre rendement financier futur attendu, y compris, mais sans s'y limiter : les dépenses engagées dans des projets de croissance et des projets d'investissement de maintien et de productivité, notamment les dépenses d'investissement de maintien des filiales de TransAlta dans lesquelles nous détenons une participation financière; les avantages de la récente acquisition d'une participation dans trois projets d'énergies renouvelables auprès de TransAlta; les niveaux de la dette en cours; nos perspectives pour 2018, y compris le BAIIA aux fins de comparaison, les fonds provenant des activités d'exploitation ajustés et les liquidités disponibles à des fins de distribution; l'acquisition d'une participation financière dans le projet de parc éolien aux États-Unis Antrim et le respect des conditions de clôture; l'encaissement du produit tiré de la vente de la centrale de Solomon, y compris le versement de ces montants à la société dès que possible en vertu des exigences légales et fiscales en Australie; le remboursement du prêt temporaire, notamment le calendrier s'y rapportant; le total des coûts de construction et de placement liés à Big Level et à Antrim; la production d'énergie renouvelable provenant des actifs éoliens et hydroélectriques en 2018; les attentes relatives au régime de réinvestissement des dividendes (tel qu'il est défini ci-après), y compris l'intention de TransAlta de ne pas y participer; la clôture de l'acquisition du projet de parc éolien Antrim; les dates prévues de mise en service des projets de parc éolien aux États-Unis Big Level et Antrim; notre stratégie de gestion du risque de change; les attentes à l'égard des paiements d'intérêts nets et du volume de la dette; notre capacité à maintenir une disponibilité adéquate; les attentes relatives aux titres d'emprunt axés sur des projets; les taux d'imposition combinés prévus par la loi et notre échéance prévue pour l'impôt à payer; les attentes au chapitre des coûts d'exploitation et des coûts d'entretien, y compris l'entretien effectué par des tiers ainsi que la variabilité de ces coûts; le versement de dividendes futurs; les attentes à l'égard de la disponibilité, de la capacité et de la production; le calendrier et l'achèvement de projets en cours, y compris le projet de l'unité 3 du parc éolien de Kent Hills, et les coûts s'y rapportant ainsi que le financement de ceux-ci; l'incidence financière anticipée entraînée par l'exploitation commerciale de la centrale de South Hedland; la réglementation, la législation et les programmes gouvernementaux prévus, y compris la législation fédérale canadienne portant sur les émissions de gaz à effet de serre, relativement à l'incidence des événements récents en Ontario sur la société; le processus d'approvisionnement pour la production à partir d'énergies renouvelables en Alberta; la valeur des crédits compensatoires générés par nos installations de production d'énergies renouvelables; les attentes à l'égard de la mise en œuvre des nouvelles normes IFRS; les attentes concernant le caractère saisonnier de la production des centrales éoliennes et hydroélectriques; les attentes quant à notre capacité d'avoir accès aux marchés financiers à des conditions raisonnables; les attentes à l'égard des activités de démantèlement et de remise en état; et nos attentes relativement à l'issue des réclamations contractuelles ou réclamations juridiques existantes ou éventuelles, des

enquêtes réglementaires et des litiges, y compris le différend avec Fortescue Metals Group Ltd. («FMG») concernant l'achat de la centrale de Solomon et la mise en service de la centrale de South Hedland.

Parmi les facteurs qui peuvent avoir des effets défavorables sur nos énoncés prospectifs, on compte notamment les risques concernant : l'évolution de la conjoncture économique, notamment les fluctuations des taux d'intérêt; les risques opérationnels liés à nos centrales, y compris les interruptions non planifiées; les risques liés à l'acquisition, à la construction et à la mise en service des nouveaux actifs éoliens aux États-Unis; les interruptions au titre du transport et de la distribution de l'électricité; les incidences climatiques; les interruptions de l'approvisionnement en eau, en vent ou en gaz nécessaire pour exploiter nos centrales; les catastrophes naturelles; la menace posée par le terrorisme intérieur, les cyberattaques et d'autres catastrophes d'origine humaine; les pannes de matériel et notre capacité à procéder aux réparations dans des délais raisonnables et de manière rentable; les risques et la concurrence dans le secteur d'activité; les fluctuations de la valeur des monnaies étrangères; le besoin de financement supplémentaire et la capacité d'avoir accès à du financement à un coût raisonnable; la subordination structurelle des titres; le risque de crédit lié aux contreparties; la garantie d'assurance; notre provision pour impôts sur le résultat; les différends qui nous opposent à des contreparties; les procédures judiciaires et les litiges contractuels impliquant la société; la dépendance à l'égard du personnel clé; les cadres réglementaires et politiques dans les territoires où nous exerçons nos activités; les exigences de plus en plus restrictives en matière d'environnement et les changements apportés à ces exigences ou les responsabilités en découlant; et les risques associés aux projets de mise en valeur et aux acquisitions. Les facteurs de risque qui précèdent, entre autres, sont décrits plus en détail à la rubrique «Facteurs de risque» de notre notice annuelle et de notre rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 disponibles sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com.

Les lecteurs sont priés d'examiner ces facteurs attentivement dans leur évaluation des énoncés prospectifs et sont avisés de ne pas se fier outre mesure à ceux-ci. Les énoncés prospectifs compris dans le présent rapport de gestion ne sont formulés qu'à la date de celui-ci. Sauf dans la mesure où les lois applicables l'exigent, nous déclinons toute obligation de les mettre à jour publiquement à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autrement. Les perspectives financières contenues aux présentes visent à renseigner les lecteurs sur les attentes et les plans actuels de la direction, et les lecteurs sont mis en garde que de telles informations pourraient ne pas convenir à d'autres fins. Compte tenu de ces risques, de ces incertitudes et de ces hypothèses, les événements projetés pourraient avoir une portée différente ou survenir à un autre moment que celui que nous avons indiqué, ou pourraient ne pas se produire. Rien ne garantit que les résultats et événements projetés se matérialiseront.

Faits saillants

Faits saillants financiers consolidés

	Trois mois clos les 30 sept.		Neuf mois clos les 30 sept.	
	2018	2017	2018	2017
Production d'énergie renouvelable (GWh) ¹	665	604	2 545	2 500
Produits des activités ordinaires	90	91	322	325
Résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires	12	(73)	143	(24)
BAIIA aux fins de comparaison ²	88	96	297	306
Fonds provenant des activités d'exploitation ajustés ²	67	70	235	217
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	78	87	282	260
Liquidités disponibles à des fins de distribution ²	65	70	210	196
Résultat net par action attribuable aux porteurs d'actions ordinaires,	0,05	(0,30)	0,56	(0,10)
Fonds provenant des activités d'exploitation ajustés par action ²	0,25	0,29	0,92	0,94
Liquidités disponibles à des fins de distribution par action ²	0,25	0,29	0,82	0,85
Dividendes déclarés sur actions ordinaires	0,23	0,23	0,70	0,60
Dividendes versés par action ordinaire	0,23	0,22	0,70	0,66

1) Comprend la production des centrales d'énergie éolienne et solaire aux États-Unis, mais exclut la production des centrales australiennes et canadiennes alimentées au gaz. La production n'est pas une source de produits importante pour nos centrales alimentées au gaz étant donné que la majeure partie de leurs produits est fonction de la capacité.

2) Voir la rubrique «Mesures non conformes aux IFRS» du présent rapport de gestion pour obtenir de plus amples renseignements.

Aux	30 sept. 2018	31 déc. 2017
Capacité installée – gaz (MW) ¹	956	956
Capacité installée – énergie renouvelable (MW) ²	1 476	1 388
Total de l'actif	3 739	3 628
Dette à long terme ³	1 021	1 043
Total des passifs non courants	1 165	1 075

1) Compte tenu de la production des centrales alimentées au gaz australiennes.

2) Compte tenu de la capacité installée des centrales d'énergie éolienne et solaire aux États-Unis.

3) Comprend la partie courante.

Le BAIIA aux fins de comparaison pour les périodes de trois mois et de neuf mois closes le 30 septembre 2018 a diminué de respectivement 8 millions de dollars et 9 millions de dollars. Les apports de la centrale de South Hedland et des actifs acquis des secteurs de l'énergie éolienne et solaire aux États-Unis ont été contrebalancés par le rachat par FMG de la centrale de Solomon.

Pour la période de trois mois close le 30 septembre 2018, les fonds provenant des activités d'exploitation ajustés ont diminué de 3 millions de dollars, la diminution des fonds provenant des activités d'exploitation ajustés tirés du secteur Gaz en Australie ayant plus que compensé l'augmentation issue des actifs récemment acquis des secteurs de l'énergie éolienne et solaire aux États-Unis. Les fonds provenant des activités d'exploitation ajustés tirés des actifs détenus sont demeurés comparables d'une période à l'autre à 24 millions de dollars.

Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2018, les fonds provenant des activités d'exploitation ajustés ont augmenté de 18 millions de dollars en raison d'une hausse de 17 millions de dollars des fonds provenant des activités d'exploitation ajustés tirés du secteur Gaz en Australie et de 4 millions de dollars des fonds provenant des activités d'exploitation ajustés tirés des actifs récemment acquis dans les secteurs de l'énergie éolienne et solaire aux États-Unis. Les fonds provenant des activités d'exploitation ajustés tirés des actifs détenus ont diminué de 3 millions de dollars au cours de la période de 2018.

Pour la période de trois mois close le 30 septembre 2018, les liquidités disponibles à des fins de distribution ont diminué de 5 millions de dollars en raison de la baisse des fonds provenant des activités d'exploitation ajustés et de la hausse des

remboursements du capital de la dette amortissable. Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2018, les liquidités disponibles à des fins de distribution ont augmenté de 14 millions de dollars en raison de l'augmentation des fonds provenant des activités d'exploitation ajustés, en partie contrebalancée par la hausse des remboursements du capital de la dette amortissable.

Pour la période de trois mois close le 30 septembre 2018, le résultat net présenté attribuable aux porteurs d'actions ordinaires a augmenté de 85 millions de dollars, surtout en raison de la hausse des produits financiers de 11 millions de dollars pour l'exercice en cours, de la baisse de la perte de change de 6 millions de dollars et de la diminution de la charge d'intérêts de 9 millions de dollars. À la période correspondante de l'exercice précédent, une dépréciation de 114 millions de dollars de notre placement dans les actifs australiens a eu une incidence négative sur les résultats de 2017.

Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2018, le résultat net présenté attribuable aux porteurs d'actions ordinaires a augmenté de 167 millions de dollars, surtout en raison de la hausse des produits financiers de 61 millions de dollars pour l'exercice en cours et de la diminution de la charge d'intérêts de 6 millions de dollars, le tout en partie contrebalancé par une augmentation des charges au titre des activités d'exploitation, d'entretien et d'administration et de la charge d'amortissement de 8 millions de dollars et de la variation négative de la juste valeur des actifs financiers de 6 millions de dollars. À la période correspondante de l'exercice précédent, une dépréciation de 114 millions de dollars de notre placement dans les actifs australiens a eu une incidence négative sur les résultats de 2017.

Événements importants et événements postérieurs à la date de clôture

Expansion du parc éolien de Kent Hills

Le 19 octobre 2018, nous avons annoncé la mise en service de l'expansion du parc éolien de Kent Hills d'une capacité de 17,25 MW, situé au Nouveau-Brunswick, ce qui porte la capacité de production totale du site à 167 MW. En 2017, nous avons conclu un contrat d'achat d'électricité («CAÉ») de 17 ans avec Énergie NB visant la vente de toute l'énergie produite par la capacité de production supplémentaire. Nous détenons une participation de 83 % dans le parc éolien de Kent Hills, Natural Forces Technologies Inc. détenant la participation résiduelle de 17 %.

Acquisition de projets de parc éolien aux États-Unis

Le 20 février 2018, nous avons annoncé avoir conclu une entente visant l'acquisition de participations financières dans deux projets prêts à construire dans le nord-est des États-Unis. Les projets de parc éolien consistent en : i) un projet de 90 MW situé en Pennsylvanie faisant l'objet d'un CAÉ de 15 ans avec Microsoft Corp. («Big Level») et ii) un projet de 29 MW situé au New Hampshire faisant l'objet de deux CAÉ de 20 ans («Antrim») avec des contreparties détenant des notes attribuées par Standard & Poor's d'au moins A+. La date de mise en service de ces deux projets est prévue pour le deuxième semestre de 2019. Le 1^{er} mars 2018, une filiale de TransAlta a acquis Big Level, alors que l'acquisition d'Antrim demeure assujettie à un certain nombre de conditions de clôture, y compris la réception d'une décision réglementaire favorable. TransAlta s'attend à ce que la clôture de l'acquisition ait lieu au début 2019.

Conformément à l'entente conclue avec TransAlta, nous nous attendons à financer la totalité des coûts de construction et d'acquisition des projets de parc éolien Big Level et Antrim estimés à 240 millions de dollars américains au moyen de la souscription d'actions privilégiées reflet ou de billets à ordre portant intérêt. Ces coûts devraient être financés au moyen de liquidités existantes et d'avantages fiscaux.

Le 20 avril 2018, nous avons réalisé l'acquisition d'une participation financière initiale dans Big Level au moyen de la souscription de 39 millions de dollars (31 millions de dollars américains) d'actions privilégiées reflet d'une filiale de TransAlta. Les actions privilégiées reflet donneront droit à des dividendes trimestriels fondés sur le résultat net avant impôts des projets de parc éolien aux États-Unis, une fois qu'ils seront mis en service.

Le 28 septembre 2018, nous avons financé des coûts de construction supplémentaires de 22 millions de dollars (17 millions de dollars américains) du projet de parc éolien Big Level en souscrivant un billet à ordre portant intérêt émis à l'entité développant le projet, soit une filiale de TransAlta. Le billet porte intérêt au taux LIBOR à 1 mois des États-Unis

majoré de 170 points de base par année. Le capital et les intérêts courus doivent être remboursés à la société à la première des échéances suivantes : i) dans les 45 jours suivant la mise en service du projet; ii) à l'encaissement du produit tiré du financement par capitaux propres par le projet; et iii) 36 mois après la date d'émission du billet.

Contrat dans le secteur Gaz au Canada

Le 1^{er} mai 2018, nous avons conclu un contrat avec une importante société canadienne de chaîne de blocs en vue de fournir jusqu'à 35 MW d'électricité ainsi que des locaux industriels à la centrale de Sarnia. Le contrat a une durée de cinq ans et prévoit une prolongation maximale de cinq ans. Le contrat demeure assujéti au respect de certaines modalités.

Acquisition de trois actifs d'énergie renouvelable

Le 31 mai 2018, la société a acquis la totalité des participations dans trois entités de TransAlta, acquisition qui prévoyait notamment le transfert de la participation directe du parc éolien Kent Breeze de 20 MW situé en Ontario à TransAlta Renewables pour un prix d'achat totalisant 39 millions de dollars. L'acquisition a été comptabilisée comme un regroupement d'entreprises sous contrôle commun, puisque TransAlta détenait le contrôle du parc éolien Kent Breeze avant et après l'acquisition par TransAlta Renewables. Les actifs et les passifs des actifs acquis ont été comptabilisés à la valeur comptable inscrite dans les livres de TransAlta au 31 mai 2018, et non à leur juste valeur. Pour plus d'information, se reporter à la note 3 de nos états financiers intermédiaires.

Le 31 mai 2018, nous avons également acquis une participation financière dans le parc éolien Lakeswind de 50 MW situé au Minnesota et dans les centrales d'énergie solaire de 21 MW situées au Massachusetts («Mass Solar») auprès de TransAlta. Le prix d'achat total pour les deux actifs s'est établi à 65 millions de dollars (50 millions de dollars américains), déduction faite de la prise en charge de 62 millions de dollars (48 millions de dollars américains) d'obligations de financement donnant droit à des avantages fiscaux et de la dette du projet. Notre placement est constitué d'actions privilégiées reflet d'une filiale de TransAlta qui nous procure une participation financière fondée sur les flux de trésorerie correspondant plus ou moins aux résultats distribuables nets sous-jacents des entités qui détiennent le parc éolien Lakeswind et Mass Solar.

Les trois actifs d'énergie renouvelable ont une durée de vie contractuelle pondérée moyenne d'environ 15 ans. Les actifs acquis concordent parfaitement avec TransAlta Renewables qui privilégie la diversification des flux de trésorerie assujettis en grande partie à des contrats ayant été conclus avec des contreparties solides.

Le 28 juin 2018, nous avons souscrit des actions privilégiées reflet supplémentaires de 33 millions de dollars (25 millions de dollars américains) d'une filiale de TransAlta afin de financer le remboursement de la dette du projet Mass Solar.

Régime de réinvestissement des dividendes

Le 31 mai 2018, le conseil d'administration a autorisé la mise en place d'un régime de réinvestissement des dividendes pour les détenteurs canadiens d'actions ordinaires de TransAlta Renewables. À compter du 31 juillet 2018, les actionnaires admissibles peuvent choisir de réinvestir automatiquement leurs dividendes mensuels dans des actions ordinaires supplémentaires de la société. Le prix des actions ordinaires en vertu du régime de réinvestissement des dividendes sera fixé à 98 % du cours du marché moyen des actions ordinaires pendant la période de cinq jours de Bourse au cours de laquelle pas moins de 500 actions ordinaires de la société sont négociées immédiatement avant la date de paiement du dividende. Les actionnaires admissibles ne sont pas tenus de participer au régime de réinvestissement des dividendes. TransAlta a indiqué ne pas avoir l'intention de participer au régime de réinvestissement des dividendes. Au troisième trimestre de 2018, TransAlta Renewables a émis 0,4 million d'actions en vertu du régime de réinvestissement des dividendes, pour une valeur nette réelle totalisant 5 millions de dollars.

Émission d'actions ordinaires

Le 22 juin 2018, nous avons émis 11 860 000 actions ordinaires au prix de 12,65 \$ l'action pour un produit brut d'environ 150 millions de dollars. Les actions ont été émises en vertu d'un placement par voie de prise ferme par un syndicat de preneurs fermes.

TransAlta Renewables a utilisé le produit net pour rembourser en partie les montants qui ont été prélevés sur sa facilité de crédit pour financer les récentes acquisitions susmentionnées. Les liquidités supplémentaires en vertu de la facilité de crédit serviront aux fins générales de la société, y compris le paiement des coûts de construction courants liés à ces acquisitions. TransAlta n'a pas acheté d'actions ordinaires supplémentaires et détient approximativement 61 % des actions ordinaires en circulation de TransAlta Renewables.

Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS

Les fonds provenant des activités d'exploitation ajustés fournissent aux investisseurs des indications sur le montant des flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation et les placements dans des filiales de TransAlta dans lesquelles nous détenons une participation financière, avant les variations du fonds de roulement. Les liquidités disponibles aux fins de distribution fournissent aux utilisateurs des indications sur les liquidités qui pourront être versées aux actionnaires ordinaires de la société. L'un des principaux objectifs de la société est de dégager des flux de trésorerie réguliers et fiables, et la présentation des fonds provenant des activités d'exploitation ajustés et des liquidités disponibles à des fins de distribution permet aux lecteurs d'évaluer nos flux de trésorerie par rapport aux périodes précédentes. Voir la rubrique «Mesures non conformes aux IFRS» du présent rapport de gestion pour plus de renseignements. Les fonds provenant des activités d'exploitation ajustés par action et les liquidités disponibles à des fins de distribution par action ont été calculés au moyen du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le tableau ci-dessous présente le rapprochement de nos flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, de nos fonds provenant des activités d'exploitation ajustés et des liquidités disponibles à des fins de distribution :

	Trois mois clos les 30 sept.		Neuf mois clos les 30 sept.	
	2018	2017	2018	2017
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	78	87	282	260
Variation des soldes hors trésorerie du fonds de roulement liés aux activités d'exploitation	(16)	(34)	(15)	(45)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation avant variations des éléments du fonds de roulement	62	53	267	215
Ajustements :				
Dépenses d'investissement de maintien	(8)	(7)	(20)	(21)
Distributions versées aux détenteurs de la participation ne donnant pas le contrôle de filiales	(1)	(1)	(3)	(4)
Produits financiers – participations financières ¹	(29)	(21)	(125)	(68)
Fonds provenant des activités d'exploitation ajustés – participations financières ¹	43	46	116	95
Fonds provenant des activités d'exploitation ajustés	67	70	235	217
Déduire :				
Remboursements du capital de la dette amortissable	(2)	–	(25)	(21)
Liquidités disponibles à des fins de distribution	65	70	210	196
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période (en millions)	263	242	255	230
Fonds provenant des activités d'exploitation ajustés par action	0,25	0,29	0,92	0,94
Liquidités disponibles à des fins de distribution par action	0,25	0,29	0,82	0,85

1) Se reporter au tableau de rapprochement du BAIIA aux fins de comparaison des installations dans lesquelles nous détenons une participation financière et des produits financiers présentés dans le présent rapport de gestion.

La présentation du BAIIA aux fins de comparaison fournit à la direction et aux investisseurs des indications sur le montant des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation avant la charge d'intérêts nette, la participation ne donnant pas le contrôle, les impôts sur le résultat et l'incidence du calendrier sur les produits financiers tirés des filiales de TransAlta dans lesquelles nous détenons une participation financière. Nous présentons le BAIIA aux fins de comparaison et de l'information opérationnelle sur les actifs dans lesquels nous détenons une participation financière pour permettre aux lecteurs de mieux comprendre et d'évaluer les inducteurs de ces actifs. Voir la rubrique «Mesures non conformes aux IFRS» du présent rapport de gestion pour plus de renseignements.

Les tableaux ci-après présentent le rapprochement du BAIIA présenté et du BAIIA aux fins de comparaison :

Trois mois clos le 30 septembre 2018

	Présentés	Ajustements	Participations financières	Total aux fins de comparaison
Produits des activités ordinaires	90	–	50	140
Combustible, redevances et autres coûts de vente ¹	22	–	1	23
Marge brute	68	–	49	117
Activités d'exploitation, d'entretien et d'administration ²	23	–	9	32
Impôts et taxes, autres que les impôts sur le résultat	2	–	1	3
Recouvrements d'assurance	–	–	(6)	(6)
Produits financiers	(19)	19	–	–
Produits d'intérêts	(12)	12	–	–
Variation de la juste valeur des actifs financiers	2	(2)	–	–
Perte de change	15	(15)	–	–
Résultat avant intérêts, impôts et amortissement	57	(14)	45	88

1) Les montants liés aux participations financières incluent l'intérêt perçu sur le paiement anticipé de certains coûts de transport.

2) Les montants liés aux participations financières incluent l'effet des frais de gestion fixés par contrat.

Neuf mois clos le 30 septembre 2018

	Présentés	Ajustements	Participations financières	Total aux fins de comparaison
Produits des activités ordinaires	322	–	145	467
Combustible, redevances et autres coûts de vente ¹	72	–	4	76
Marge brute	250	–	141	391
Activités d'exploitation, d'entretien et d'administration ²	64	–	29	93
Impôts et taxes, autres que les impôts sur le résultat	6	–	1	7
Recouvrements d'assurance	–	–	(6)	(6)
Produits financiers	(94)	94	–	–
Produits d'intérêts	(34)	34	–	–
Variation de la juste valeur des actifs financiers	6	(6)	–	–
(Profit) perte de change	7	(7)	–	–
Résultat avant intérêts, impôts et amortissement	295	(115)	117	297

1) Les montants liés aux participations financières incluent l'intérêt perçu sur le paiement anticipé de certains coûts de transport.

2) Les montants liés aux participations financières incluent l'effet des frais de gestion fixés par contrat.

Trois mois clos le 30 septembre 2017

	Présentés ³	Ajustements	Participations financières	Total aux fins de comparaison
Produits des activités ordinaires ¹	91	–	58	149
Combustible, redevances et autres coûts de vente	21	–	2	23
Marge brute	70	–	56	126
Activités d'exploitation, d'entretien et d'administration ²	19	–	9	28
Impôts et taxes, autres que les impôts sur le résultat	2	–	–	2
Produits financiers	(8)	8	–	–
Produits d'intérêts	(13)	13	–	–
Variation de la juste valeur des actions de catégorie B	(44)	44	–	–
Perte de change	21	(21)	–	–
Dépréciation d'un placement	114	(114)	–	–
Résultat avant intérêts, impôts et amortissement	(21)	70	47	96

1) Les montants liés aux participations financières incluent les produits tirés des contrats de location-financement ajustés pour tenir compte de la variation du montant des créances au titre des contrats de location-financement.

2) Les montants liés aux participations financières incluent l'effet des frais de gestion fixés par contrat.

3) Les postes Produits des activités ordinaires et Combustible, redevances et autres coûts de vente ont été révisés pour tenir compte de la compensation des ventes de gaz intersociétés avec les achats. Cet ajustement n'a eu aucune incidence sur le BAIIA aux fins de comparaison.

Neuf mois clos le 30 septembre 2017

	Présentés ³	Ajustements	Participations financières	Total aux fins de comparaison
Produits des activités ordinaires ¹	325	–	152	477
Combustible, redevances et autres coûts de vente	72	–	9	81
Marge brute	253	–	143	396
Activités d'exploitation, d'entretien et d'administration ²	60	–	24	84
Impôts et taxes, autres que les impôts sur le résultat	6	–	–	6
Produits financiers	(33)	33	–	–
Produits d'intérêts	(35)	35	–	–
Variation de la juste valeur des actions de catégorie B	2	(2)	–	–
(Profit) perte de change	6	(6)	–	–
Dépréciation d'un placement	114	(114)	–	–
Résultat avant intérêts, impôts et amortissement	133	54	119	306

1) Les montants liés aux participations financières incluent les produits tirés des contrats de location-financement ajustés pour tenir compte de la variation du montant des créances au titre des contrats de location-financement.

2) Les montants liés aux participations financières incluent l'effet des frais de gestion fixés par contrat.

3) Les postes Produits des activités ordinaires et Combustible, redevances et autres coûts de vente ont été révisés pour tenir compte de la compensation des ventes de gaz intersociétés avec les achats. Cet ajustement n'a eu aucune incidence sur le BAIIA aux fins de comparaison.

Les tableaux ci-dessous présentent le rapprochement du BAIIA aux fins de comparaison des installations dans lesquelles nous détenons une participation financière et des produits financiers et des produits d'intérêts présentés :

Trois mois clos les 30 sept.	2018			2017		
	Énergie éolienne et solaire – États-Unis ¹	Gaz – Australie	Total	Énergie éolienne et solaire – États-Unis	Gaz – Australie	Total
BAIIA aux fins de comparaison	12	33	45	1	46	47
Dépenses d'investissement de maintien	–	–	–	(1)	(5)	(6)
Variation des créances à long terme	–	9	9	–	9	9
Remboursement de la charge d'impôt exigible	–	1	1	–	–	–
Distributions au titre du financement donnant droit à des avantages fiscaux	(2)	–	(2)	–	–	–
Recouvrements d'assurance	(6)	–	(6)	–	–	–
Réserves	–	–	–	–	(4)	(4)
Ajustement du taux de change et autre	–	(4)	(4)	–	–	–
Fonds provenant des activités d'exploitation ajustés	4	39	43	–	46	46
Remise du produit tiré de la vente de Solomon	–	–	–	–	–	–
Remboursement de capital	–	(13)	(13)	–	(28)	(28)
Incidence des variations du fonds de roulement et du calendrier sur les produits financiers	(4)	3	(1)	–	3	3
Produits financiers	–	29	29	–	21	21

Trois mois clos les 30 sept.	2018			2017		
	Énergie éolienne et solaire – États-Unis ¹	Gaz – Australie	Total	Énergie éolienne et solaire – États-Unis	Gaz – Australie	Total
Produits financiers	–	19	19	–	8	8
Produits d'intérêts ²	–	10	10	–	13	13
Total des produits financiers	–	29	29	–	21	21

1) Compte tenu du parc éolien Lakeswind et des centrales d'énergie solaire Mass Solar à compter du 31 mai 2018 (se reporter à la rubrique «Événements importants et événements postérieurs à la date de clôture» du rapport de gestion).

2) À compter du premier trimestre de 2018, nous sommes tenus, en raison de l'adoption de l'IFRS 9 (voir la note 2 A III), de présenter les produits d'intérêts dans un poste distinct dans le compte de résultat. Par conséquent, les produits d'intérêts tirés de notre placement dans les actifs australiens ne sont plus inclus au poste Produits financiers dans le compte de résultat.

Neuf mois clos les 30 sept.	2018			2017		
	Énergie éolienne et solaire – États-Unis ¹	Gaz – Australie	Total	Énergie éolienne et solaire – États-Unis	Gaz – Australie	Total
BAlIA aux fins de comparaison	20	97	117	9	110	119
Dépenses d'investissement de maintien	(1)	–	(1)	(2)	(8)	(10)
Variation des créances à long terme	–	9	9	–	(6)	(6)
Remboursement de la charge d'impôt exigible	–	1	1	–	–	–
Distributions au titre du financement donnant droit à des avantages fiscaux	(2)	–	(2)	–	–	–
Recouvrements d'assurance	(6)	–	(6)	–	–	–
Réserves	–	–	–	–	(4)	(4)
Ajustement du taux de change et autre	–	(2)	(2)	–	(4)	(4)
Fonds provenant des activités d'exploitation ajustés	11	105	116	7	88	95
Remise du produit tiré de la vente de Solomon	–	28	28	–	–	–
Remboursement de capital	(1)	(13)	(14)	–	(28)	(28)
Incidence des variations du fonds de roulement et du calendrier sur les produits financiers	(5)	–	(5)	(1)	2	1
Produits financiers	5	120	125	6	62	68

Neuf mois clos les 30 sept.	2018			2017		
	Énergie éolienne et solaire – États-Unis ¹	Gaz – Australie	Total	Énergie éolienne et solaire – États-Unis	Gaz – Australie	Total
Produits financiers	5	89	94	6	27	33
Produits d'intérêts ²	–	31	31	–	35	35
Total des produits financiers	5	120	125	6	62	68

1) Compte tenu du parc éolien Lakeswind et des centrales d'énergie solaire Mass Solar à compter du 31 mai 2018 (se reporter à la rubrique «Événements importants et événements postérieurs à la date de clôture» du rapport de gestion).

2) À compter du premier trimestre de 2018, nous sommes tenus, en raison de l'adoption de l'IFRS 9 (voir la note 2 A III), de présenter les produits d'intérêts dans un poste distinct dans le compte de résultat. Par conséquent, les produits d'intérêts tirés de notre placement dans les actifs australiens ne sont plus inclus au poste Produits financiers dans le compte de résultat.

En novembre 2017, FMG a racheté la centrale de Solomon auprès de TEA pour un montant d'environ 335 millions de dollars américains. Nous détenons une participation financière dans des flux de trésorerie provenant des activités de la centrale de Solomon. En 2017, nous avons reçu un montant d'environ 218 millions de dollars du produit tiré de la vente de Solomon qui découle du rachat d'une partie des actions privilégiées obligatoirement rachetables et du rachat d'une partie des actions privilégiées de TEA. Le solde résiduel du produit fait l'objet d'un prêt de TEA conformément aux modalités d'une convention de prêt temporaire.

Aux deuxième et troisième trimestres de 2018, nous avons remboursé un montant totalisant environ 86 millions de dollars à TEA en vertu du prêt temporaire. TEA a utilisé les fonds remboursés au deuxième trimestre pour payer l'impôt lié à la vente de la centrale de Solomon. Au cours du deuxième trimestre de 2018, nous avons comptabilisé dans les produits un revenu de dividendes supplémentaire de 28 millions de dollars sur les actions privilégiées reflet de TEA. Ce montant représente un décaissement additionnel par TEA au titre du produit tiré de la vente de la centrale de Solomon qui nous sera payé dès que possible en vertu des exigences légales et fiscales en Australie. Une fois reçu, ce décaissement additionnel servira à réduire le solde du prêt temporaire. Le solde résiduel du prêt temporaire devrait être remboursé d'ici la fin de 2018.

Rapprochement du BAIIA aux fins de comparaison et des fonds provenant des activités d'exploitation ajustés

Trois mois clos les 30 sept.	2018			2017		
	Actifs détenus ¹	Participations financières	Total	Actifs détenus	Participations financières	Total
BAIIA aux fins de comparaison	43	45	88	49	47	96
Charge d'intérêts	(11)	–	(11)	(14)	–	(14)
Variation des créances à long terme	–	9	9	–	9	9
Dépenses d'investissement de maintien	(8)	–	(8)	(7)	(6)	(13)
Remboursement de la (charge) d'impôt exigible	(1)	1	–	(2)	–	(2)
Distributions au titre du financement donnant droit à des avantages fiscaux	–	(2)	(2)	–	–	–
Distributions versées aux détenteurs de la participation ne donnant pas le contrôle de filiales	(1)	–	(1)	(1)	–	(1)
(Profit latent) perte latente sur les activités de gestion du risque	–	–	–	1	–	1
Profit (perte) de change réalisé	1	–	1	1	–	1
Provisions et réserves	–	–	–	–	(4)	(4)
Recouvrements d'assurance	–	(6)	(6)	–	–	–
Ajustement du taux de change et autre	1	(4)	(3)	(3)	–	(3)
Fonds provenant des activités d'exploitation ajustés	24	43	67	24	46	70

1) Compte tenu des résultats du parc éolien Kent Breeze à compter du 31 mai 2018 (se reporter à la rubrique «Événements importants et événements postérieurs à la date de clôture» du rapport de gestion).

Neuf mois clos les 30 sept.	2018			2017		
	Actifs détenus ¹	Participations financières	Total	Actifs détenus	Participations financières	Total
BAIIA aux fins de comparaison	180	117	297	187	119	306
Charge d'intérêts	(38)	–	(38)	(38)	–	(38)
Variation des créances à long terme	–	9	9	–	(6)	(6)
Dépenses d'investissement de maintien	(20)	(1)	(21)	(21)	(10)	(31)
Remboursement de la (charge) d'impôt exigible	(4)	1	(3)	(5)	–	(5)
Distributions au titre du financement donnant droit à des avantages fiscaux	–	(2)	(2)	–	–	–
Distributions versées aux détenteurs de la participation ne donnant pas le contrôle de filiales	(3)	–	(3)	(4)	–	(4)
(Profit latent) perte latente sur les activités de gestion du risque	(1)	–	(1)	–	–	–
Profit (perte) de change réalisé	–	–	–	2	–	2
Provisions et réserves	2	–	2	–	(4)	(4)
Recouvrements d'assurance	–	(6)	(6)	–	–	–
Ajustement du taux de change et autre	3	(2)	1	1	(4)	(3)
Fonds provenant des activités d'exploitation ajustés	119	116	235	122	95	217

1) Compte tenu des résultats du parc éolien Kent Breeze à compter du 31 mai 2018 (se reporter à la rubrique «Événements importants et événements postérieurs à la date de clôture» du rapport de gestion).

Pour la période de trois mois close le 30 septembre 2018, les fonds provenant des activités d'exploitation ajustés ont diminué de 3 millions de dollars en raison d'une diminution de 7 millions de dollars des fonds provenant des activités d'exploitation ajustés tirés du secteur Gaz en Australie, ce qui s'explique principalement par la baisse du BAIIA aux fins de comparaison, le tout ayant plus que compensé la hausse de 4 millions de dollars des fonds provenant des activités d'exploitation tirés des secteurs de l'énergie éolienne et solaire aux États-Unis, laquelle découle des actifs acquis. Les fonds provenant des activités d'exploitation ajustés tirés des actifs détenus sont demeurés comparables d'une période à l'autre à 24 millions de dollars.

Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2018, les fonds provenant des activités d'exploitation ajustés ont augmenté de 18 millions de dollars en raison d'une hausse de 17 millions de dollars des fonds provenant des activités d'exploitation ajustés tirés du secteur Gaz en Australie et de 4 millions de dollars des fonds provenant des activités d'exploitation ajustés des secteurs de l'énergie éolienne et solaire aux États-Unis attribuable aux actifs acquis. Les fonds provenant des activités d'exploitation ajustés tirés des actifs détenus ont diminué de 3 millions de dollars au cours de la période de 2018.

Analyse du BAIIA aux fins de comparaison

Les montants présentés dans la section qui suit comprennent des mesures opérationnelles et des informations financières liées à nos types de sources d'énergie et comprennent des placements dans des participations financières dans les filiales de TransAlta. Étant donné que les placements dans ces participations financières nous donnent droit à des rendements comme si nous détenions les actifs, la présentation des informations opérationnelles donne aux utilisateurs plus de renseignements qui leur permettent d'évaluer le rendement des actifs qui génèrent les produits financiers liés aux participations financières. Tous les actifs des secteurs de l'énergie éolienne et solaire aux États-Unis et du gaz naturel en Australie sont toujours détenus par l'entremise de placements dans une participation financière. Le BAIIA aux fins de comparaison des actifs dans lesquels nous détenons une participation financière et les produits financiers comptabilisés dans nos états financiers intermédiaires consolidés résumés font l'objet d'un rapprochement à la rubrique «Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS» du présent rapport de gestion.

Les tableaux suivants présentent les données d'exploitation et le BAIIA aux fins de comparaison par type de source d'énergie :

Trois mois clos les 30 sept.	Production d'énergie renouvelable - moyenne à long terme (GWh) ¹	Production (GWh)		BAIIA aux fins de comparaison	
		2018	2017	2018	2017
Énergie éolienne - Canada	552	423	418	21	26
Énergie hydroélectrique - Canada	177	140	146	7	8
Énergie éolienne et solaire - États-Unis	94	102	40	12	1
Total - Énergies renouvelables	823	665	604	40	35
Gaz - Canada		318	322	20	19
Gaz - Australie		444	476	33	46
Siège social		-	-	(5)	(4)
Total		1 427	1 402	88	96

1) La moyenne à long terme est calculée sur une base annualisée au moyen du rendement énergétique annuel moyen prévu selon notre modèle de simulation et reposant sur des données historiques sur une période généralement de 15 ans pour l'énergie éolienne et de 30 ans pour l'énergie hydroélectrique.

Neuf mois clos les 30 sept.	Production d'énergie renouvelable - moyenne à long terme (GWh) ¹	Production (GWh)		BAIIA aux fins de comparaison	
		2018	2017	2018	2017
Énergie éolienne - Canada	2 085	1 888	1 902	121	121
Énergie hydroélectrique - Canada	381	342	361	15	17
Énergie éolienne et solaire - États-Unis	297	315	237	20	9
Total - Énergies renouvelables	2 763	2 545	2 500	156	147
Gaz - Canada		908	931	58	62
Gaz - Australie		1 357	1 346	97	110
Siège social		—	—	(14)	(13)
Total		4 810	4 777	297	306

1) La moyenne à long terme est calculée sur une base annualisée au moyen du rendement énergétique annuel moyen prévu selon notre modèle de simulation et reposant sur des données historiques sur une période généralement de 15 ans pour l'énergie éolienne et de 30 ans pour l'énergie hydroélectrique.

La production d'énergie renouvelable pour les périodes de trois mois et de neuf mois closes le 30 septembre 2018 s'est élevée de respectivement 61 GWh et 45 GWh par rapport aux périodes correspondantes de 2017. Cette augmentation est surtout attribuable aux acquisitions de Kent Breeze, de Lakeswind et de Mass Solar, le tout en partie contrebalancé par une baisse des ressources éoliennes et hydrauliques.

Énergie éolienne - Canada

	Trois mois clos les 30 sept.		Neuf mois clos les 30 sept.	
	2018 ¹	2017	2018 ¹	2017
Production (GWh)	423	418	1 888	1 902
Capacité installée brute (MW)	1 149	1 132	1 149	1 132
Produits des activités ordinaires	35	37	160	156
Redevances et autres coûts de vente	2	2	9	8
Marge brute aux fins de comparaison	33	35	151	148
Activités d'exploitation, d'entretien et d'administration	11	8	26	23
Impôts et taxes, autres que les impôts sur le résultat	1	1	4	4
BAIIA aux fins de comparaison	21	26	121	121

1) Compte tenu des résultats du parc éolien Kent Breeze à compter de la date d'acquisition du 31 mai 2018.

La production pour la période de trois mois close le 30 septembre 2018 s'est accrue de 5 GWh, par rapport à celle de la période correspondante de 2017. L'augmentation enregistrée au cours du trimestre, surtout attribuable à l'acquisition de Kent Breeze, a permis de contrebalancer l'incidence de la baisse des ressources éoliennes. La production pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2018 a diminué de 14 GWh par rapport à la période correspondante de 2017, en raison d'une baisse des ressources éoliennes et d'une hausse des réductions rémunérées, le tout en partie contrebalancé par la production du parc éolien Kent Breeze qui a été acquis le 31 mai 2018.

Pour la période de trois mois close le 30 septembre 2018, le BAIIA aux fins de comparaison a diminué de 5 millions de dollars par rapport à celui de la période correspondante de 2017, ce qui s'explique surtout par le calendrier des produits tirés des crédits compensatoires d'émission de carbone générés en Alberta, la baisse des réductions rémunérées et la hausse des coûts de contrat sur certaines ententes de service à long terme. Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2018, le BAIIA aux fins de comparaison est comparable à celui de la période correspondante de l'exercice précédent, l'augmentation du BAIIA aux fins de comparaison au deuxième trimestre de 2018 attribuable à la hausse de la production et à la hausse des réductions rémunérées ayant été contrebalancée par la réduction du BAIIA aux fins de comparaison comptabilisé au troisième trimestre de 2018.

Énergie hydroélectrique – Canada

	Trois mois clos les 30 sept.		Neuf mois clos les 30 sept.	
	2018	2017	2018	2017
Production (GWh)	140	146	342	361
Capacité installée brute (MW)	112	112	112	112
Produits des activités ordinaires	10	9	22	23
Redevances et autres coûts de vente	2	–	3	2
Marge brute aux fins de comparaison	8	9	19	21
Activités d'exploitation, d'entretien et d'administration	1	1	3	3
Impôts et taxes, autres que les impôts sur le résultat	–	–	1	1
BAIIA aux fins de comparaison	7	8	15	17

La production pour les périodes de trois mois et de neuf mois closes le 30 septembre 2018 a diminué de respectivement 6 GWh et 19 GWh, par rapport à celle des périodes correspondantes de 2017, en raison principalement des ressources hydrauliques défavorables. Par conséquent, le BAIIA aux fins de comparaison pour les périodes de trois mois et de neuf mois closes le 30 septembre 2018 a diminué de respectivement 1 million de dollars et de 2 millions de dollars par rapport à celui des périodes correspondantes de 2017.

Énergie éolienne et solaire – États-Unis

	Trois mois clos les 30 sept.		Neuf mois clos les 30 sept.	
	2018 ¹	2017 ²	2018 ¹	2017 ²
Production (GWh)	102	40	315	237
Capacité installée brute (MW)	215	144	215	144
Produits des activités ordinaires	9	2	22	14
Redevances et autres coûts de vente	–	–	1	1
Marge brute aux fins de comparaison	9	2	21	13
Activités d'exploitation, d'entretien et d'administration	2	1	6	4
Recouvrements d'assurance	(6)		(6)	
Impôts et taxes, autres que les impôts sur le résultat	1		1	
BAIIA aux fins de comparaison	12	1	20	9

1) Compte tenu des résultats du parc éolien Lakeswind et des centrales d'énergie solaire Mass Solar à compter de la date d'acquisition du 31 mai 2018. Le projet de parc éolien Big Level n'est pas pris en compte puisqu'il est en construction et qu'il n'a pas été mis en service.

2) Les résultats de 2017 tiennent compte uniquement du parc éolien du Wyoming.

Au 30 septembre 2018, le secteur Énergie éolienne et solaire aux États-Unis comprend le parc éolien du Wyoming, le parc éolien Lakeswind et les centrales d'énergie solaire Mass Solar.

La production pour les périodes de trois mois et de neuf mois closes le 30 septembre 2018 a augmenté de respectivement 62 GWh et 78 GWh comparativement à celle des périodes correspondantes de 2017, surtout en raison de l'acquisition de Lakeswind et de Mass Solar. Pour les périodes de trois mois et de neuf mois closes le 30 septembre 2018, le BAIIA aux fins de comparaison a augmenté de 11 millions de dollars par rapport à celui des périodes correspondantes de 2017, principalement en raison du recouvrement d'assurance lié à un incendie survenu au parc éolien du Wyoming en 2017 et de l'acquisition de Lakeswind et de Mass Solar.

Gaz – Canada

	Trois mois clos les 30 sept.		Neuf mois clos les 30 sept.	
	2018	2017 ¹	2018	2017 ¹
Production (GWh)	318	322	908	931
Capacité installée brute (MW)	506	506	506	506
Produits des activités ordinaires	45	45	140	146
Combustible et achats d'électricité	18	19	60	62
Marge brute aux fins de comparaison	27	26	80	84
Activités d'exploitation, d'entretien et d'administration	6	6	21	21
Impôts et taxes, autres que les impôts sur le résultat	1	1	1	1
BAIIA aux fins de comparaison	20	19	58	62

1) Les postes Produits des activités ordinaires et Combustibles et achats d'électricité ont été révisés pour tenir compte de la compensation des ventes de gaz intersociétés avec les achats. Cet ajustement n'a eu aucune incidence sur le BAIIA aux fins de comparaison.

Le secteur Gaz au Canada est constitué uniquement de la centrale de Sarnia.

La production a diminué au cours des deux périodes de 2018 en raison d'une baisse de la demande du marché. La centrale de Sarnia est en grande partie assujettie à des contrats et, par conséquent, ses produits des activités ordinaires ne sont habituellement pas touchés par les variations de production. Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2018, le BAIIA aux fins de comparaison a diminué de 4 millions de dollars par rapport à celui de la période correspondante de 2017, surtout en raison de l'incidence de la conjoncture défavorable et des activités de couverture au deuxième trimestre de 2018.

Gaz – Australie

	Trois mois clos les 30 sept.		Neuf mois clos les 30 sept.	
	2018	2017	2018	2017
Production (GWh)	444	476	1 357	1 346
Capacité installée brute (MW)	450	575	450	575
Produits des activités ordinaires	41	43	123	97
Produits tirés des contrats de location-financement ¹	—	13	—	41
Combustible et achats d'électricité ²	(1)	(2)	(3)	(8)
Marge brute aux fins de comparaison	40	54	120	130
Activités d'exploitation, d'entretien et d'administration ³	7	8	23	20
BAIIA aux fins de comparaison	33	46	97	110

1) En 2017, les produits tirés des contrats de location-financement sont ajustés pour tenir compte de la variation du montant des créances au titre des contrats de location-financement.

2) À compter du troisième trimestre de 2017, ajustés en fonction des intérêts réalisés sur le paiement anticipé de certains coûts de transport.

3) Incluent l'effet des frais de gestion fixés par contrat.

Le BAIIA aux fins de comparaison pour les périodes de trois mois et de neuf mois closes le 30 septembre 2018 a diminué de 13 millions de dollars par rapport à celui des périodes correspondantes de 2017. Le BAIIA aux fins de comparaison tiré de la centrale de South Hedland a été contrebalancé par la résiliation du contrat de la centrale de Solomon. L'augmentation des charges au titre des activités d'exploitation depuis le début de l'exercice s'explique par l'acquisition de la centrale de South Hedland. En raison de la nature de nos contrats, la hausse de la production au cours des neuf premiers mois de 2018 attribuable à la variation des besoins des clients n'a pas une incidence financière importante étant donné que les produits proviennent des paiements de capacité et que les coûts du combustible sont transférés aux clients.

Réglementation et législation environnementale

Se reporter à la rubrique «Réglementation et législation environnementale» du rapport de gestion annuel de 2017, pour obtenir plus de détails sur les faits nouveaux présentés ci-après.

Alberta

L'Alberta Electric System Operator (l'«AESO») s'attend à conclure des contrats visant la fourniture d'une production d'énergie renouvelable allant jusqu'à 5 000 MW dans le cadre du programme d'électricité renouvelable («PER») d'ici 2030 en vue d'atteindre l'objectif de production d'électricité à partir d'énergie renouvelable de 30 % établi par le gouvernement de l'Alberta.

L'AESO, avec l'approbation du gouvernement de l'Alberta, a annoncé, le 4 avril 2018, les premiers renseignements relatifs à la demande de propositions pour le PER des deuxième et troisième tours et continue d'élaborer la feuille de route précisant les prochains appels d'offres. Le deuxième tour de la demande de propositions exige une participation financière de 25 % des Autochtones et vise des projets d'énergies renouvelables ayant une capacité de production de 300 MW. Le troisième tour vise des projets d'énergies renouvelables ayant une capacité de production de 400 MW et étant en mesure de se connecter aux réseaux de transport et de distribution existants. Les contrats attribués dans le cadre des deuxième et troisième tours pour le PER seront fondés sur les écarts. L'AESO attribuera les contrats en décembre 2018 et l'exploitation commerciale des projets devra commencer avant le 30 juin 2021.

L'étape de la demande de qualification des deuxième et troisième tours s'est conclue le 21 juin 2018. L'évaluation de l'AESO des demandes de qualification est terminée, et les répondants admissibles ont été avisés et invités à soumettre une proposition avant le 31 octobre 2018. La sélection des promoteurs et l'attribution des contrats devraient être effectuées d'ici la fin de 2018.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, le règlement intitulé Carbon Competitiveness Incentive Regulation («CCIR») a remplacé le règlement Specified Gas Emitters Regulation («SGER»). Le gouvernement de l'Alberta a confirmé la continuité des crédits compensatoires et les crédits seront fongibles aux termes du CCIR à raison d'un pour un, assurant le maintien de cette source de produits de la société. Le gouvernement avait initialement limité l'utilisation des crédits de carbone à 50 % des exigences de conformité des entités visées la faisant passer graduellement à 60 %. En vertu du CCIR, toutes les sociétés productrices d'énergie renouvelable qui n'obtiennent pas actuellement de crédits de carbone pourront en recevoir après 2018 en déposant une demande au titre de la CCIR. Ces crédits de carbone supplémentaires ne seront pas accordés avant la moitié de l'année 2019. Le programme au titre de la CCIR est favorable pour la société, car les parcs éoliens qui n'obtiennent pas actuellement de crédits devraient être admissibles aux crédits de carbone.

Ontario

Le 7 juin 2018, le Parti progressiste-conservateur de l'Ontario a été élu le nouveau gouvernement provincial. Le 3 juillet 2018, le gouvernement a mis fin au système de plafonnement et d'échange des droits d'émission de gaz à effet de serre de l'Ontario ainsi qu'à d'autres initiatives environnementales qui étaient financées par la tarification du carbone. Au 1^{er} octobre, les services publics de gaz naturel ne peuvent plus inclure les coûts liés au carbone dans les tarifs de gaz naturel. L'incidence de ces changements sur TransAlta Renewables est minime puisque les clauses contractuelles avec les clients prévoient le transfert des coûts liés au carbone. En raison de la résiliation du système de plafonnement et d'échange des droits d'émission de gaz à effet de serre de l'Ontario, les émetteurs de la province seront tenus de se conformer au programme fédéral de la taxe carbone à compter du 1^{er} janvier 2019. La décision du gouvernement fédéral relative aux équivalences confirmant ces mesures a été annoncée le 23 octobre 2018. On s'attend à ce que l'incidence de ces changements soit limitée en raison des structures contractuelles de TransAlta Renewables avec les clients en Ontario.

Situation de trésorerie et sources de financement

Le risque de liquidité découle de notre capacité à combler nos besoins généraux de financement, à mener des activités de couverture, et à gérer les actifs, les passifs et la structure du capital de la société. Nous gérons le risque de liquidité en maintenant suffisamment de ressources financières liquides pour financer les obligations lorsqu'elles deviennent exigibles, et ce, de la façon la plus rentable qui soit.

Nos besoins de liquidités sont satisfaits au moyen d'une variété de sources, y compris les fonds provenant des activités d'exploitation, notre ligne de crédit, les marchés financiers et le financement de TransAlta. Nous utilisons surtout les fonds pour les charges d'exploitation, les dépenses d'investissement, les distributions versées aux détenteurs de la participation ne donnant pas le contrôle, et les paiements des intérêts et du capital sur la dette et les dividendes.

Situation financière

Le tableau suivant présente les variations importantes dans les états de la situation financière consolidés du 31 décembre 2017 au 30 septembre 2018 :

	Augmentation/ (diminution)	Principaux facteurs expliquant la variation
Créances clients	(25)	Calendrier des encaissements et caractère saisonnier de la production
Immobilisations corporelles nettes	(35)	Charge d'amortissement en partie contrebalancée par des acquisitions
Immobilisations incorporelles	22	Augmentation attribuable à l'acquisition de Kent Breeze en partie contrebalancée par l'amortissement
Autres actifs	25	Financement des coûts de construction du projet de parc éolien Big Level en souscrivant un billet à ordre
Placements dans des filiales de TransAlta	107	Augmentation attribuable à l'acquisition d'actions privilégiées reflét dans Big Level, Lakeswind et Mass Solar, en partie contrebalancée par le remboursement du capital sur les actions privilégiées reflét de TEA et l'incidence défavorable du change découlant de la faiblesse du dollar australien
Actifs d'impôt différé	10	Incidence fiscale des frais d'émission d'actions et des acquisitions au cours de la période
Dette à long terme (y compris la tranche courante)	(22)	Diminution attribuable aux remboursements du prêt lié au fonds de roulement des actifs canadiens, du prêt de TEA et de la dette à long terme, en partie contrebalancée par une augmentation des prélèvements sur la facilité de crédit
Passifs d'impôt différé	15	Diminution des reports en avant de pertes fiscales
Capitaux propres attribuables aux actionnaires	113	Augmentation attribuable aux actions ordinaires émises, au résultat net au cours de la période et aux ajustements de la juste valeur en vertu de l'IFRS 9, le tout en partie contrebalancé par les dividendes déclarés pour la période

Flux de trésorerie

Les tableaux suivants présentent les variations importantes dans les tableaux des flux de trésorerie consolidés résumés pour les périodes de trois mois et de neuf mois closes le 30 septembre 2018 comparativement à celles des périodes correspondantes de 2017 :

Trois mois clos les 30 septembre	2018	2017	Variation	Principaux facteurs expliquant la variation
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	24	15	9	
Flux de trésorerie liés aux :				
Activités d'exploitation	78	87	(9)	Augmentation du résultat en trésorerie de 9 millions de dollars et variations défavorables du fonds de roulement de 18 millions de dollars
Activités d'investissement	(24)	(168)	144	Diminution des placements dans les filiales de TransAlta de 165 millions de dollars et variations favorables du fonds de roulement de 24 millions de dollars, en partie contrebalancées par une hausse des avances sur le prêt à recevoir d'une filiale de TransAlta de 22 millions de dollars, une diminution du remboursement de capital de 15 millions de dollars et une baisse des immobilisations corporelles de 5 millions de dollars
Activités de financement	(54)	78	(132)	Augmentation du remboursement de la dette à long terme de 31 millions de dollars, en partie contrebalancée par une diminution des emprunts sur la facilité de crédit de 101 millions de dollars
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période	24	12	12	

Neuf mois clos les 30 septembre	2018	2017	Variation	Principaux facteurs expliquant la variation
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	20	15	5	
Flux de trésorerie liés aux :				
Activités d'exploitation	282	260	22	Augmentation du résultat en trésorerie de 52 millions de dollars et variations défavorables du fonds de roulement de 30 millions de dollars
Activités d'investissement	(227)	(204)	(23)	Diminution des placements dans les filiales de TransAlta de 47 millions de dollars et variations favorables du fonds de roulement de 27 millions de dollars, en partie contrebalancées par les acquisitions de filiales de TransAlta de 39 millions de dollars, une hausse des avances sur le prêt à recevoir d'une filiale de TransAlta de 22 millions de dollars, une diminution du remboursement de capital de 14 millions de dollars et une baisse des immobilisations corporelles de 19 millions de dollars
Activités de financement	(51)	(59)	8	Produit net tiré de l'émission d'actions ordinaires de 144 millions de dollars, en partie contrebalancé par une augmentation des dividendes versés sur actions ordinaires de 21 millions de dollars, une augmentation des remboursements de la dette à long terme de 83 millions de dollars et une baisse des emprunts sur la facilité de crédit de 35 millions de dollars
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période	24	12	12	

Dette

La dette, y compris les montants à verser à TransAlta, totalisait 1 021 millions de dollars au 30 septembre 2018, comparativement à 1 043 millions de dollars au 31 décembre 2017. La diminution nette de la dette au 30 septembre 2018 s'explique par un remboursement partiel du prêt de TEA de 86 millions de dollars, un remboursement complet du prêt lié au fonds de roulement des actifs canadiens de 6 millions de dollars et les remboursements prévus du capital des obligations sans recours de 25 millions de dollars, le tout en partie contrebalancé par une augmentation des prélèvements de 99 millions de dollars sur la facilité de crédit.

Au 30 septembre 2018, nous disposons d'une facilité de crédit consortiale de 500 millions de dollars consentie aux fins générales de la société, notamment le financement des besoins courants au titre du fonds de roulement, des obligations à remplir au titre des investissements liés à la construction de projets, des occasions de croissance et du remboursement de l'encours de la dette. Au 30 septembre 2018, un montant de 126 millions de dollars (27 millions de dollars au 31 décembre 2017) a été prélevé au titre de la facilité sous forme notamment d'emprunts réels. De plus, nous disposons d'une facilité de lettres de crédit à vue non consentie de 100 millions de dollars, en vertu de laquelle des lettres de crédit de 68 millions de dollars ont été émises au 30 septembre 2018 (69 millions de dollars au 31 décembre 2017).

Nous sommes assujettis aux clauses restrictives positives et négatives habituelles liées à la dette. Nous respectons toutes ces clauses restrictives.

Au 30 septembre 2018, un montant de 106 millions de dollars de notre dette, qui comprend le prêt de TEA, était dû à TransAlta (202 millions de dollars au 31 décembre 2017).

Les obligations des parcs éoliens de Melancthon et Wolfe, de la centrale de Pingston, du parc éolien de New Richmond et du parc éolien de Kent Hills sont assujetties aux conditions financières habituelles et aux clauses restrictives qui limitent la capacité de la société d'accéder aux fonds générés par les activités des centrales. Si certains tests de distribution (effectués généralement une fois par trimestre) sont réussis, les fonds peuvent être distribués par les filiales à leur société mère respective. Ces restrictions comprennent la capacité d'atteindre un ratio de couverture du service de la dette avant la distribution. Les fonds de ces entités, qui se sont accumulés depuis le test du troisième trimestre, ne seront pas distribués jusqu'à ce que le prochain ratio de couverture du service de la dette soit calculé au quatrième trimestre de 2018. Au 30 septembre 2018, un montant en trésorerie de 22 millions de dollars était visé par ces restrictions financières.

En outre, les obligations des parcs éoliens de Melancthon et Wolfe, de la centrale de Pingston, du parc éolien de New Richmond et du parc éolien de Kent Hills requièrent l'établissement et le financement de certains comptes de réserve au moyen de la trésorerie en dépôt ou de lettres de crédit. La Société a choisi d'utiliser les lettres de crédit au 30 septembre 2018. Par conséquent, aucun montant de liquidités n'était soumis à ces restrictions.

La société a un montant de 31 millions de dollars (30 millions de dollars au 31 décembre 2017) de liquidités liées à son financement par l'émission d'obligations du parc éolien de Kent Hills dans un compte de réserve pour la construction. Les liquidités soumises à restrictions seront libérées du compte de réserve pour la construction sous réserve du respect de certaines modalités, notamment la mise en service commerciale du projet d'expansion de l'unité 3 du parc éolien de Kent Hills. L'expansion de l'unité 3 du parc éolien de Kent Hills a été mise en service le 19 octobre 2018.

Capital social

Au 30 septembre 2018, nous avons environ 262,8 millions d'actions ordinaires émises et en circulation (250,5 millions au 31 décembre 2017). Le 22 juin 2018, la société a émis environ 12 millions d'actions ordinaires au prix de 12,65 \$ l'action pour un produit brut d'environ 150 millions de dollars. Le 30 octobre 2018, nous détenons environ 262,8 millions d'actions ordinaires émises et en circulation, dont environ 0,4 million ont été émises en vertu du régime de réinvestissement des dividendes.

Autres résultats consolidés

Charge d'intérêts

Les composantes de la charge d'intérêts sont présentées ci-dessous :

	Trois mois clos les 30 sept.		Neuf mois clos les 30 sept.	
	2018	2017	2018	2017
Intérêts sur la dette à long terme	9	10	27	28
Intérêts sur la débenture convertible	—	3	—	8
Intérêts sur le prêt de TEA	1	—	4	—
Perte sur le rachat de débentures non garanties	—	6	—	6
Autres intérêts nets ¹	1	1	7	2
Désactualisation des provisions	1	1	2	2
Charge d'intérêts	12	21	40	46

1) Incluent des lettres de crédit et des garanties, des engagements à l'égard de la facilité de crédit, des autres intérêts et des frais bancaires, déduction faite des intérêts incorporés au coût de l'actif. Pour les périodes de trois mois et de neuf mois closes le 30 septembre 2018, les intérêts sur les lettres de crédit et les garanties offertes par TransAlta étaient de néant (néant et 1 million de dollars en 2017). Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2018, les autres intérêts comprennent des coûts d'environ 4 millions de dollars qui ont été sortis du bilan en raison du financement de projet qui n'est plus réalisable et des coûts de transaction de 1 million de dollars liés à l'acquisition de Kent Breeze et à l'acquisition de participations financières dans Lakeswind et Mass Solar.

Impôts sur le résultat

Pour les périodes de trois mois et de neuf mois closes le 30 septembre 2018, la charge d'impôts sur le résultat a augmenté de 2 millions de dollars et a diminué de 3 millions de dollars comparativement à celle des périodes correspondantes de 2017. Bien que notre résultat avant impôts sur le résultat ait été supérieur, certains produits et certaines charges au titre de nos placements dans les filiales de TransAlta n'entraînent pas la comptabilisation d'une charge d'impôts.

Autres éléments du résultat global

Au cours des périodes de trois mois et de neuf mois closes le 30 septembre 2018, nous avons comptabilisé une diminution de respectivement 8 millions de dollars et 4 millions de dollars de la juste valeur dans les autres éléments du résultat global (diminution de respectivement 88 millions de dollars et 40 millions de dollars aux périodes correspondantes de 2017). Les variations de la juste valeur des actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global au cours de la période sont principalement attribuables aux actions australiennes. Pour plus d'information, se reporter à la note 5 de nos états financiers consolidés résumés intermédiaires.

Dépenses d'investissement de maintien

Les montants des dépenses d'investissement de maintien au titre des actifs que nous détenons directement, de même qu'au titre des centrales dans lesquelles nous détenons des participations financières, sont présentés ci-après :

Trois mois clos les 30 septembre

	Énergie éolienne - Canada	Énergie hydro- électrique - Canada	Énergie éolienne et solaire - États-Unis	Gaz - Canada	Gaz - Australie	Total
Total des dépenses d'investissement de maintien 2018	5	1	—	2	—	8
Total des dépenses d'investissement de maintien 2017	4	1	1	2	5	13

Neuf mois clos les 30 septembre

	Énergie éolienne - Canada	Énergie hydro- électrique - Canada	Énergie éolienne et solaire - États-Unis	Gaz - Canada	Gaz - Australie	Total
Total des dépenses d'investissement de maintien 2018	7	2	1	11	—	21
Total des dépenses d'investissement de maintien 2017	8	2	2	11	8	31

Pour les périodes de trois mois et de neuf mois closes le 30 septembre 2018, les dépenses d'investissement de maintien ont diminué de respectivement 5 millions de dollars et 10 millions de dollars, comparativement à celles des périodes correspondantes de 2017. Pour les périodes de trois mois et de neuf mois closes le 30 septembre 2018, les dépenses d'investissement de maintien s'expliquent surtout par les remises en état et les remplacements des groupes turbogénérateurs dans le portefeuille de centrales éoliennes et par les travaux d'entretien d'envergure planifiés dans notre secteur Gaz au Canada. Les dépenses d'investissement de maintien dans le secteur Gaz en Australie étaient supérieures en 2017 en raison de travaux d'entretien d'envergure planifiés.

Perspectives pour 2018

Le tableau suivant présente nos prévisions quant aux objectifs financiers clés pour 2018 :

Mesure	Cible
BAlIA aux fins de comparaison	Entre 400 millions de dollars et 420 millions de dollars
Fonds provenant des activités d'exploitation ajustés	Entre 315 millions de dollars et 340 millions de dollars
Liquidités disponibles à des fins de distribution	Entre 260 millions de dollars et 290 millions de dollars

Les perspectives pour 2018 comprennent les produits attendus tirés des contrats à long terme et de la vente d'éléments écologiques et sont fondées sur la production d'énergie renouvelable prévue provenant de nos actifs de production éolienne et hydroélectrique qui se situe dans une fourchette de 3 400 GWh à 3 800 GWh. Les centrales alimentées au gaz obtiennent une contrepartie au titre de la capacité. Par conséquent, la production n'est pas un indicateur de rendement important de ces activités. TransAlta Renewables continuera de mettre l'accent sur l'augmentation des liquidités disponibles à des fins de distribution grâce au développement et à l'acquisition d'actifs très diversifiés et assujettis à des contrats.

Activités d'exploitation

Production

Nous prévoyons que la production d'énergie renouvelable provenant des actifs de production éolienne, solaire et hydroélectrique en 2018 se situera dans une fourchette de 3 400 à 3 900 GWh. Cette production inclut la production prévue provenant des actifs d'énergie renouvelable au Canada et aux États-Unis acquis le 31 mai 2018. Les contrats de production des centrales alimentées au gaz procurent une contrepartie au titre de la capacité. Par conséquent, la production n'est pas un indicateur de rendement important de ces actifs.

Flux de trésorerie contractuels

Comme nous avons recours à des CAÉ, notamment les CAÉ de TransAlta et les récentes acquisitions présentées à la note 3, la durée de vie contractuelle moyenne pondérée résiduelle de nos centrales et des centrales dans lesquelles nous détenons une participation financière est d'environ 12 ans.

Coûts d'exploitation

Nous avons conclu des ententes de service à long terme avec des fournisseurs afin de stabiliser les charges au titre des activités d'exploitation, d'entretien et d'administration. La majeure partie de notre production à partir du gaz est vendue dans le cadre de contrats prévoyant des dispositions de transfert au titre du combustible. Pour la production à partir du gaz naturel qui ne comporte aucune disposition de transfert des coûts, nous achetons du gaz naturel parallèlement à la production, atténuant ainsi notre risque lié à la variation des prix.

Exposition aux fluctuations des taux de change

Nous sommes exposés aux fluctuations des taux de change entre le dollar canadien, le dollar australien et le dollar américain en raison de nos participations financières dans le parc éolien du Wyoming, les projets de parc éolien Big Level et Antrim, le parc éolien Lakeswind, les centrales d'énergie solaire Mass Solar et les actifs australiens. Les titres acquis auprès de TransAlta et les dividendes s'y rapportant sont libellés en dollars canadiens, en dollars australiens et en dollars américains. TransAlta fournit à la société une protection contre les fluctuations des taux de change pour les flux de trésorerie des actifs australiens jusqu'au 30 juin 2020. Tout changement apporté à nos placements à l'étranger ou à notre dette libellée en monnaies étrangères pourrait modifier notre exposition. Nos autres actifs sont tous situés au Canada.

Nous pourrions acheter du matériel auprès de fournisseurs étrangers dans diverses devises en vue de projets d'immobilisations futurs, ce qui pourrait entraîner une exposition aux fluctuations de la valeur du dollar canadien relativement aux monnaies concernées. Nous sommes exposés à l'euro et au dollar américain en raison du projet d'expansion de l'unité 3 du parc éolien de Kent Hills. Nous avons conclu des contrats de change à terme afin de couvrir les coûts de matériel en euros et en dollars américains liés au projet d'expansion de l'unité 3 du parc éolien de Kent Hills.

Nous prévoyons dépenser un total d'environ 240 millions de dollars américains en vue de la construction et de la mise en service des projets de parc éolien Big Level et Antrim. Nous prévoyons avoir recours à des contrats de change pour gérer le risque de change découlant de ces projets.

De plus, nous avons conclu des contrats de change à terme afin de couvrir les flux de trésorerie libellés en dollars américains qui sont principalement liés au parc éolien du Wyoming, au parc éolien Lakeswind et aux centrales d'énergie solaire Mass Solar. Notre stratégie consiste à atténuer le risque de change des flux de trésorerie libellés en monnaies étrangères pour nous permettre de respecter les exigences en matière de dividendes.

Intérêts sur la dette à long terme

L'exposition au risque de taux d'intérêt n'est pas importante, puisque les taux d'intérêt sur la dette à long terme sont en grande partie des taux fixes. Les intérêts sur la dette à long terme pour 2018 devraient être moins élevés que ceux de 2017, grâce au remplacement du taux d'intérêt élevé sur la dette par un taux d'intérêt plus bas. Le tout a été contrebalancé en partie par une hausse des frais bancaires et des frais liés à la facilité de crédit. En 2017, nous avons conclu une entente de crédit consortiale totalisant 500 millions de dollars aux termes de laquelle nous pouvons effectuer des emprunts directs à un taux d'intérêt variable. Les variations des taux d'intérêt pourraient avoir une incidence sur le montant de la charge d'intérêts engagée.

Dette nette, situation de trésorerie et sources de financement

En cas de baisse des volumes d'énergie éolienne, des ressources hydroélectriques, des ressources d'énergie solaire ou en cas de coûts d'entretien imprévus, nous pourrions avoir besoin de liquidités supplémentaires dans l'avenir. Nous prévoyons maintenir des liquidités disponibles adéquates en vertu de notre facilité de crédit.

Impôts sur le résultat

Le taux d'imposition combiné prévu par la loi de la société devrait demeurer à 26 %. Le taux d'imposition effectif sur le résultat peut changer selon la combinaison des résultats réalisés dans divers pays et certaines déductions qui ne fluctuent pas avec le résultat.

L'échéance prévue par la société pour l'impôt à payer est assujettie à des risques, à des incertitudes et à d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que cette échéance arrive de façon prématurée par rapport à notre projection actuelle d'environ deux ans à l'égard de nos actifs canadiens. Notre participation financière dans les actifs australiens devrait être exigible en 2018. Notre échéance prévue pour l'impôt à payer est particulièrement assujettie au risque lié à un changement dans nos activités, à notre éventail d'actifs, à notre structure d'entreprise ou à des modifications à la loi, à la réglementation ou aux interprétations fiscales. Si nos impôts devenaient exigibles plus tôt, nos liquidités disponibles à des fins de distribution pourraient diminuer.

Dépenses d'investissement

Dépenses d'investissement de maintien

Nos dépenses d'investissement de maintien sont composées de dépenses d'investissement courantes liées au maintien de la capacité de production existante de nos centrales. Les centrales de TransAlta dans lesquelles nous détenons des participations financières engagent également des dépenses d'investissement de maintien. Bien que nous ne soyons pas tenus de financer ces dépenses, elles réduisent les produits financiers que nous tirons de ces investissements.

Pour 2018, le total estimatif des dépenses d'investissement de maintien au chapitre des actifs dont nous sommes propriétaires et des actifs dans lesquels nous détenons une participation financière varie de 30 millions de dollars à 40 millions de dollars. Nous prévoyons également des dépenses d'investissement liées à la productivité d'environ 4 millions de dollars.

Expansion de l'unité 3 du parc éolien de Kent Hills

Les coûts de construction de l'expansion de l'unité 3 du parc éolien de Kent Hills d'une capacité de production de 17,25 MW situé au Nouveau-Brunswick devraient totaliser environ 37 millions de dollars. À ce jour, nous avons investi 32 millions de dollars. Notre partenaire des installations du parc éolien de Kent Hills participe au projet d'expansion et détient une participation de 17 %. Notre partenaire financera sa part du total des coûts liés au projet. Le 19 octobre 2018, l'expansion fonctionne à pleine capacité.

Projets de parc éolien aux États-Unis

En avril 2018, nous avons conclu une convention d'apport avec plusieurs filiales de TransAlta relativement au financement de la construction et à d'autres dépenses d'investissement des projets de parc éolien Big Level et Antrim. En 2018 et en 2019, nous prévoyons investir une somme de 240 millions de dollars américains dans ces projets. À ce jour, nous avons financé un montant d'environ 48 millions de dollars américains. Voir la rubrique «Événements importants et événements postérieurs à la date de clôture» du présent rapport de gestion pour obtenir plus d'information.

Financement

Le financement des dépenses d'investissement devrait être assuré au moyen des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, des opérations sur les marchés financiers et de notre facilité de crédit.

Éventualités

Dans le cours normal des affaires, nous pouvons être parties à des litiges, à des procédures ou à des enquêtes réglementaires. Même si nous ne sommes pas directement impliqués dans le litige en cours avec FMG concernant la résiliation alléguée du CAÉ lié à la centrale de South Hedland, les résultats de ce litige pourraient avoir une incidence sur les produits financiers tirés des participations financières de la société dans les actifs australiens. Selon les principes comptables IFRS, nous et TransAlta, à titre de propriétaires directs de la centrale de South Hedland, ne sommes pas autorisés à comptabiliser les incidences financières de tout actif ou profit éventuel avant que leur réalisation ne soit pratiquement certaine. TransAlta a construit la centrale de South Hedland pour environ 570 millions de dollars et la centrale devait permettre de générer un BAIIA annuel d'environ 80 millions de dollars. Notre placement dans les actifs australiens est effectué au moyen d'une participation financière qui donne droit à des produits financiers et d'intérêts après impôts fondés sur le BAIIA des installations sous-jacentes. TransAlta comptabilisera toute incidence financière découlant du litige uniquement lorsque celui-ci sera réglé. Nous comptabilisons les produits financiers et d'intérêts lorsqu'ils sont déclarés sur nos placements dans les actifs australiens, compte tenu des incidences de tout profit éventuel une fois comptabilisées par TransAlta.

En outre, un deuxième litige implique la réclamation de FMG auprès de TransAlta quant à la cession de la centrale de Solomon à FMG. FMG réclame certains montants relativement à l'état de la centrale, alors que TransAlta réclame le remboursement de certains coûts.

Instruments financiers

Se reporter à la note 12 de nos plus récents états financiers consolidés annuels et à la note 8 de nos états financiers consolidés résumés intermédiaires pour les périodes de trois mois et de neuf mois closes le 30 septembre 2018 pour plus de renseignements sur les instruments financiers. Se reporter également à la rubrique « Instruments financiers » du rapport de gestion de notre plus récent rapport annuel pour plus de renseignements. Notre profil et nos pratiques de gestion du risque n'ont pas beaucoup changé depuis le 31 décembre 2017, à l'exception de l'exigence selon laquelle les actions privilégiées qui reflètent le résultat et les distributions du parc éolien du Wyoming doivent être comptabilisées à la juste valeur. En 2018, nous avons effectué des placements dans les instruments financiers liés au projet de parc éolien Big Level, du parc éolien Lakeswind et des centrales d'énergie solaire Mass Solar, qui sont également comptabilisés à la juste valeur (se reporter aux notes 3, 5 et 8).

Au 30 septembre 2018, les instruments financiers de niveau III étaient composés d'actifs financiers dont la valeur comptable s'élevait à 869 millions de dollars (616 millions de dollars au 31 décembre 2017). L'augmentation est attribuable à la variation de la juste valeur des actions privilégiées qui reflètent les résultats et les distributions du parc éolien du Wyoming et à l'acquisition des actions privilégiées qui reflètent les résultats du parc éolien Lakeswind, des centrales d'énergie solaire Mass Solar et du projet de parc éolien Big Level. Se reporter aux notes 3, 5 et 8 des états financiers consolidés résumés intermédiaires pour les périodes de trois mois et de neuf mois closes le 30 septembre 2018 pour en savoir plus sur ces mesures.

Opérations et soldes avec les parties liées

Opérations avec les parties liées

Les montants comptabilisés à l'égard des opérations avec TransAlta ou des filiales de TransAlta, à l'exception des montants mentionnés à la rubrique « Événements importants et événements postérieurs à la date de clôture » du présent rapport de gestion, se présentent comme suit :

	Trois mois clos les 30 sept.		Neuf mois clos les 30 sept.	
	2018	2017	2018	2017
Produits tirés des CAÉ de TransAlta	6	7	24	26
Produits tirés des éléments écologiques ¹	—	1	1	1
Produits financiers tirés des placements liés aux filiales de TransAlta	19	8	94	33
Produits d'intérêts tirés des placements liés aux filiales de TransAlta	10	13	31	35
Honoraires de remboursement de frais administratifs généraux ²	4	2	12	11
Achats de gaz naturel	2	3	7	6
Pertes financières (profits financiers) sur cessions de swaps sur l'électricité	1	1	1	3
Charge d'intérêts sur la débenture convertible	—	3	—	8
Charge d'intérêts sur le prêt de TEA	1	—	4	—
Frais d'optimisation des actifs ³	1	1	2	2
Profit de change réalisé sur la couverture économique de la convention d'apport de TEA	—	5	—	6
Charge d'intérêts sur la facilité de crédit et la lettre de crédit et honoraires sur les garanties	—	—	—	1

1) La valeur des éléments écologiques a été établie selon l'information du marché pour des instruments similaires, y compris les transactions conclues avec des tiers.

2) Compte tenu de la tranche imputée directement au parc éolien du Wyoming.

3) Une filiale de TransAlta fournit des services de gestion et d'optimisation des actifs à la centrale de Sarnia de la société. La centrale de Sarnia paie des frais fixes d'environ 0,125 million de dollars par trimestre, en plus des frais variables de 1,6 % de sa marge brute.

Soldes avec les parties liées

Les soldes avec les parties liées comprennent les suivants :

Aux	30 sept. 2018	31 déc. 2017
Créances clients et autres débiteurs	32	37
Dettes fournisseurs et charges à payer (y compris les intérêts à payer)	5	11
Dividendes à verser	38	37
Placements dans des filiales de TransAlta	1 544	1 437
Prêt à recevoir de Big Level	22	—
Prêt pour fonds de roulement des actifs canadiens	—	6
Prêt de TEA	106	196
Lettres de crédit émises par TransAlta au nom de la société ¹	1	1
Garanties fournies par TransAlta au nom de la société ¹	106	105
Garantie d'indemnisation fournie par la société à TransAlta ¹	521	921

1) Non comptabilisées comme un passif financier dans les états de la situation financière consolidés.

Tous ces soldes sont liés à TransAlta ou à ses filiales. Au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2018, la garantie d'indemnisation fournie par la société à TransAlta a diminué de 367 millions de dollars, ce qui s'explique par la résiliation de deux importantes garanties en raison du rachat de la centrale de Solomon par le client et de l'achèvement des travaux à la centrale de South Hedland.

Modifications comptables

Estimations comptables critiques

Les estimations comptables critiques établies sont comparables à celles énoncées au rapport de gestion de notre plus récent rapport annuel, en date du 31 décembre 2017.

Modifications comptables de l'exercice considéré

IFRS 9, *Instruments financiers*

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2018, nous avons adopté l'IFRS 9, qui introduit de nouvelles exigences en matière de :

- 1) classement et évaluation des actifs financiers et des passifs financiers;
- 2) comptabilisation et évaluation de la dépréciation des actifs financiers;
- 3) comptabilité de couverture générale.

Conformément aux dispositions transitoires de la norme, nous avons choisi de ne pas retraiter les périodes antérieures. L'incidence cumulative de l'adoption de l'IFRS 9 a été comptabilisée à la date de première application, tel qu'il est décrit ci-après.

a. Classement et évaluation

Nous détenons des actions privilégiées de filiales de TransAlta liées à TEA et détenons également des actions privilégiées à même les capitaux propres de TEA, qui doivent être comptabilisées à la juste valeur par le biais du résultat net en vertu de l'IFRS 9. Nous avons fait le choix irrévocable de comptabiliser ces placements à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. En vertu de l'IFRS 9, les profits ou les pertes comptabilisés dans les autres éléments du résultat global liés aux placements dans des instruments de capitaux propres désignés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ne sont pas reclassés ultérieurement en résultat net. Cette variation a entraîné un ajustement du bilan d'ouverture qui a donné lieu au reclassement du montant de 137 millions de dollars qui passera du déficit au cumul des autres éléments du résultat global, lequel découle de la dépréciation des actions privilégiées qui reflètent les montants ajustés de TEA en 2017. En outre, le bilan d'ouverture a été ajusté, le déficit ayant été diminué de 3 millions de dollars afin de comptabiliser les actions privilégiées de filiales de TransAlta liées à TransAlta Wyoming Wind LLC à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt qu'au coût, ce qui était le plus représentatif de la juste valeur en vertu de l'IAS 39.

b. Dépréciation d'actifs financiers

L'IFRS 9 introduit un nouveau modèle de dépréciation pour les actifs financiers. Conformément à ce modèle, si le risque de crédit a augmenté de façon significative, les pertes de crédit attendues doivent être évaluées au moyen d'une correction de valeur pour pertes à un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie.

La direction a examiné et évalué la dépréciation de ses actifs financiers existants en ayant recours à des informations raisonnables et justifiables conformément au modèle fondé sur les pertes de crédit attendues en vertu de l'IFRS 9 pour déterminer le risque de crédit des éléments respectifs à la date de leur comptabilisation initiale, et a comparé ce risque au risque de crédit au 1^{er} janvier 2018. Le risque de crédit n'a pas augmenté de façon importante par suite de l'application de l'IFRS 9.

c. Comptabilité de couverture générale

Nous avons appliqué les exigences de l'IFRS 9 en matière de comptabilité de couverture de façon prospective à compter du 1^{er} janvier 2018. Les relations de couverture désignées par la société en vertu de l'IAS 39 sont semblables aux relations de couverture admissibles en vertu de l'IFRS 9.

d. IAS 1, Présentation des états financiers

L'IAS 1, telle qu'elle a été modifiée par l'IFRS 9, exige que les produits d'intérêts soient présentés dans un poste distinct dans les comptes de résultat net. Nous avons appliqué cette exigence au 1^{er} janvier 2018 et avons révisé l'information de la période comparative en conséquence.

IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

Le 1^{er} janvier 2018, nous avons adopté l'IFRS 15 en appliquant la mesure de simplification de la méthode de transition rétrospective modifiée. L'incidence cumulative de l'application initiale de l'IFRS 15 était de néant. Les informations comparatives n'ont pas été retraitées et sont présentées selon l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires* («IAS 18»).

Veillez vous reporter aux notes 2, 4 et 5 des états financiers pour obtenir plus de renseignements liés aux IFRS 9 et 15.

Modifications comptables futures

IFRS 16, Contrats de location

En janvier 2016, l'International Accounting Standards Board («IASB») a publié l'IFRS 16, *Contrats de location*, laquelle remplace les lignes directrices des IFRS pour les contrats de location. Selon les lignes directrices actuelles, les preneurs doivent déterminer si le contrat de location constitue un contrat de location-financement ou un contrat de location simple selon des critères précis. Les contrats de location-financement sont comptabilisés dans l'état de la situation financière, tandis que les contrats de location simple ne le sont pas. Selon l'IFRS 16, les preneurs doivent comptabiliser un passif au titre du contrat de location et un actif lié au droit d'utilisation pour presque tous les contrats de location. Les preneurs pourront appliquer une exemption facultative leur permettant de ne pas comptabiliser certains contrats de location à court terme et contrats de location de faible valeur. Pour les bailleurs, la comptabilité demeure essentiellement inchangée. L'IFRS 16 est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019, et son application anticipée est permise si l'IFRS 15 est aussi appliquée en même temps. La norme doit être adoptée rétrospectivement ou selon une approche rétrospective modifiée. Nous appliquerons l'IFRS 16 au 1^{er} janvier 2019.

La société a préparé un plan de projet détaillé, achève les procédures relatives à l'exhaustivité et poursuit son évaluation détaillée de contrats en vertu de l'IFRS 16. L'incidence de l'adoption de l'IFRS 16 sur nos états financiers consolidés est actuellement évaluée et pourrait être significative.

Principales informations trimestrielles

	T4 2017	T1 2018	T2 2018	T3 2018
Produits des activités ordinaires	134	125	107	90
Résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires	33	66	65	12
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	30	132	72	78
Fonds provenant des activités d'exploitation ajustés	111	97	73	67
Liquidités disponibles à des fins de distribution	88	96	51	65
Résultat net par action attribuable aux porteurs d'actions ordinaires, de base et dilué	0,13	0,26	0,26	0,05
Liquidités disponibles à des fins de distribution par action	0,35	0,38	0,20	0,25
	T4 2016	T1 2017	T2 2017	T3 2017
Produits des activités ordinaires	94	124	110	91
Résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires	26	27	22	(73)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	69	100	73	87
Fonds provenant des activités d'exploitation ajustés	91	83	64	70
Liquidités disponibles à des fins de distribution	69	83	43	70
Résultat net par action attribuable aux porteurs d'actions ordinaires, de base et dilué	0,12	0,12	0,10	(0,30)
Liquidités disponibles à des fins de distribution par action	0,31	0,37	0,19	0,29

Nos activités fluctuent en fonction des variations saisonnières, les premier et quatrième trimestres comptant les volumes d'énergie éolienne les plus importants et les deuxième et troisième trimestres comptant les volumes d'énergie hydroélectrique les plus importants. Comme l'énergie éolienne constitue la majeure partie de notre portefeuille, des produits et des résultats plus élevés sont attendus aux premier et quatrième trimestres. Le 6 janvier 2016, nous avons acquis une participation financière dans les actifs canadiens, puis en avons fait l'acquisition le 30 novembre 2016. En avril 2018, nous avons acquis des participations financières dans le projet de parc éolien Big Level et, en mai 2018, nous avons acquis directement Kent Breeze et fait l'acquisition de participations financières dans le parc éolien Lakeswind et les centrales d'énergie solaire Mass Solar. Notre résultat après ces placements tient compte de diverses incidences liées aux instruments financiers :

- Les profits de change sur les instruments libellés en dollars australiens au premier trimestre de 2018, aux premier et quatrième trimestres de 2017 et au troisième trimestre de 2016 et les pertes aux deuxième et troisième trimestres de 2018, aux deuxième et troisième trimestres de 2017 et au quatrième trimestre de 2016.
- Les profits de change sur les instruments libellés en dollars américains aux premier et deuxième trimestres de 2018 et les pertes au troisième trimestre de 2018 et aux trois premiers trimestres de 2017.
- Aux troisième et quatrième trimestres de 2017, nous avons comptabilisé une dépréciation des actions privilégiées reflet australiennes. Avec l'adoption de l'IFRS 9 au 1^{er} janvier 2018, les profits ou les pertes comptabilisés dans les autres éléments du résultat global liés aux placements dans des instruments de capitaux propres désignés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ne sont pas reclassés ultérieurement en résultat net.

TransAlta Renewables Inc.

Comptes de résultat consolidés résumés

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Trois mois clos les 30 sept.		Neuf mois clos les 30 sept.	
	2018	2017 (Retraité)*	2018	2017 (Retraité)*
Non audité				
Produits des activités ordinaires (note 4)	81	82	287	292
Incitatifs gouvernementaux	2	3	12	12
Produits tirés des contrats de location	7	6	23	21
Total des produits des activités ordinaires	90	91	322	325
Combustible, redevances et autres coûts	22	21	72	72
Marge brute	68	70	250	253
Activités d'exploitation, d'entretien et d'administration	23	19	64	60
Amortissement	29	29	89	85
Impôts et taxes, autres que les impôts sur le résultat	2	2	6	6
Résultats d'exploitation	14	20	91	102
Produits financiers liés aux filiales de TransAlta (note 5)	19	8	94	33
Produits d'intérêts (note 6)	12	13	34	35
Charge d'intérêts (note 6)	(12)	(21)	(40)	(46)
Variation de la juste valeur des actifs financiers (note 5)	(2)	–	(6)	–
Variations de la juste valeur des actions de catégorie B	–	44	–	(2)
Profit (perte) de change	(15)	(21)	(7)	(6)
Dépréciation d'un placement (note 5)	–	(114)	–	(114)
Résultat avant impôts sur le résultat	16	(71)	166	2
Charge d'impôts sur le résultat (note 7)	3	1	20	23
Résultat net	13	(72)	146	(21)
Résultat net attribuable :				
Aux porteurs d'actions ordinaires	12	(73)	143	(24)
À la participation ne donnant pas le contrôle	1	1	3	3
	13	(72)	146	(21)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période (en millions), de base et dilué (note 12)				
	263	242	255	230
Résultat net par action attribuable aux porteurs d'actions ordinaires, de base et dilué				
	0,05	(0,30)	0,56	(0,10)

*Se reporter à la note 2 A) pour les retraitements touchant les périodes antérieures.

Voir les notes jointes.

TransAlta Renewables Inc.

États du résultat global consolidés résumés

(en millions de dollars canadiens)

Non audité	Trois mois clos les 30 sept.		Neuf mois clos les 30 sept.	
	2018	2017	2018	2017
Résultat net	13	(72)	146	(21)
Autres éléments du résultat global				
Profits sur instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie, déduction faite des impôts	—	—	—	—
Actifs financiers – juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (notes 2 et 5)	(8)	—	(4)	—
Total des éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net	(8)	—	(4)	—
Pertes sur instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie, déduction faite des impôts	—	—	—	(1)
Reclassement en résultat net des pertes sur instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie, déduction faite des impôts	—	—	—	1
Actifs financiers disponibles à la vente – variation nette de la juste valeur (note 5)	—	(202)	—	(154)
Reclassement en résultat net de la dépréciation des actifs financiers disponibles à la vente (note 5)	—	114	—	114
Total des éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net	—	(88)	—	(40)
Autres éléments du résultat global	(8)	(88)	(4)	(40)
Total du résultat global	5	(160)	142	(61)
Total du résultat global attribuable :				
Aux porteurs d'actions ordinaires	4	(161)	139	(64)
À la participation ne donnant pas le contrôle	1	1	3	3
	5	(160)	142	(61)

Voir les notes jointes.

TransAlta Renewables Inc.

États de la situation financière consolidés résumés

(en millions de dollars canadiens)

Non audité	30 sept. 2018	31 déc. 2017
Trésorerie et équivalents de trésorerie	24	20
Créances clients	91	116
Liquidités soumises à restrictions (note 11)	31	—
Charges payées d'avance	5	2
Actifs de gestion du risque (note 8)	—	1
Stocks	6	6
	157	145
Immobilisations corporelles (note 9)		
Coût	2 834	2 805
Amortissement cumulé	(1 000)	(936)
	1 834	1 869
Immobilisations incorporelles (note 3)	125	103
Liquidités soumises à restrictions (note 11)	—	30
Autres actifs (note 10)	60	35
Placements dans des filiales de TransAlta (note 5)	1 544	1 437
Actifs d'impôt différé	19	9
Total de l'actif	3 739	3 628
Dettes fournisseurs et charges à payer	42	41
Dividendes à verser (note 12)	62	59
Partie courante de la provision pour frais de démantèlement et autres provisions	2	2
Passifs de gestion du risque (note 8)	—	4
Tranche courante de la dette à long terme (note 11)	155	250
	261	356
Dette à long terme (note 11)	866	793
Provision pour frais de démantèlement et autres provisions	45	42
Produits différés	7	8
Passifs d'impôt différé	247	232
Total du passif	1 426	1 431
Capitaux propres		
Actions ordinaires (note 12)	3 004	2 854
Déficit (note 2)	(597)	(701)
Cumul des autres éléments du résultat global (note 2)	(133)	8
Capitaux propres attribuables aux actionnaires	2 274	2 161
Participation ne donnant pas le contrôle	39	36
Total des capitaux propres	2 313	2 197
Total du passif et des capitaux propres	3 739	3 628

Engagement et éventualités (note 13)

Événements postérieurs à la date de clôture (note 16)

Voir les notes jointes.

TransAlta Renewables Inc.

États des variations des capitaux propres consolidés résumés

(en millions de dollars canadiens)

Neuf mois clos le 30 septembre 2018

Non audité	Actions ordinaires	Déficit	Cumul des autres éléments du résultat global	Attribuable aux actionnaires	Attribuable à la participation ne donnant pas le contrôle	Total
Solde au 31 décembre 2017	2 854	(701)	8	2 161	36	2 197
Incidence des changements à la méthode comptable (note 2) :						
Reclassement de la dépréciation des actifs financiers disponibles à la vente dans le cumul des autres éléments du résultat global	—	137	(137)	—	—	—
Ajustements de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	—	3	—	3	—	3
Solde ajusté au 1^{er} janvier 2018	2 854	(561)	(129)	2 164	36	2 200
Résultat net	—	143	—	143	3	146
Autres éléments du résultat global :						
Variation nette des actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (note 5)	—	—	(4)	(4)	—	(4)
Total du résultat global	—	143	(4)	139	3	142
Dividendes sur actions ordinaires (note 12)	—	(182)	—	(182)	—	(182)
Acquisitions (note 3)	—	3	—	3	—	3
Régime de réinvestissement des dividendes	5	—	—	5	—	5
Conclusion d'un appel public à l'épargne (note 12)	145	—	—	145	—	145
Solde au 30 septembre 2018	3 004	(597)	(133)	2 274	39	2 313

Voir les notes jointes.

Neuf mois clos le 30 septembre 2017

Non audité	Actions ordinaires	Déficit ¹	Cumul des autres éléments du résultat global	Attribuable aux actionnaires	Attribuable à la participation ne donnant pas le contrôle	Total
Solde au 31 décembre 2016	2 469	(488)	45	2 026	35	2 061
Résultat net	—	(24)	—	(24)	3	(21)
Autres éléments du résultat global :						
Variation nette de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente (note 5)	—	—	(40)	(40)	—	(40)
Total du résultat global	—	(24)	(40)	(64)	3	(61)
Actions ordinaires émises à TransAlta	385	—	—	385	—	385
Dividendes sur actions ordinaires (note 12)	—	(143)	—	(143)	—	(143)
Distributions aux détenteurs de la participation ne donnant pas le contrôle	—	—	—	—	(4)	(4)
Solde au 30 septembre 2017	2 854	(655)	5	2 204	34	2 238

1) Retraitement de la valeur comptable nette initiale de certaines immobilisations corporelles liées à l'acquisition de la centrale de cogénération de Sarnia de la période précédente.

Voir les notes jointes.

TransAlta Renewables Inc.

Tableaux des flux de trésorerie consolidés résumés

(en millions de dollars canadiens)

Non audité	Trois mois clos		Neuf mois clos	
	2018	les 30 sept. 2017	2018	les 30 sept. 2017
Activités d'exploitation				
Résultat net	13	(72)	146	(21)
Amortissement	29	29	89	85
Désactualisation des provisions (note 6)	1	1	2	2
Charge (recouvrement) d'impôt différé (note 7)	2	(1)	16	18
Variations de la juste valeur des actions de catégorie B	—	(44)	—	2
Variation de la juste valeur des actifs financiers	2	—	6	—
(Profit latent) perte latente de change	16	22	7	8
(Profit latent) perte latente sur les activités de gestion du risque	—	1	(1)	—
Provisions	—	—	2	1
Dépréciation d'un placement (note 5)	—	114	—	114
Autres éléments sans effet de trésorerie	(1)	3	—	6
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation avant variations du fonds	62	53	267	215
Variation des soldes hors trésorerie du fonds de roulement liés aux activités d'exploitation	16	34	15	45
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	78	87	282	260
Activités d'investissement				
Acquisitions d'immobilisations corporelles (note 9)	(16)	(11)	(44)	(25)
Prêt à recevoir d'une filiale de TransAlta (note 10)	(22)	—	(22)	—
Produit tiré de la vente d'actifs	—	—	1	—
Placements dans des filiales de TransAlta (note 5)	—	(165)	(140)	(187)
Acquisitions (note 3)	—	—	(39)	—
Profits réalisés sur les instruments financiers	—	6	—	6
Remboursement du capital sur les placements dans des filiales de TransAlta (note 5)	13	28	14	28
Remboursement du prêt à recevoir	2	—	2	—
Variation des soldes hors trésorerie du fonds de roulement liés aux activités d'investissement	(2)	(26)	1	(26)
Divers	1	—	—	—
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(24)	(168)	(227)	(204)
Activités de financement				
Augmentation (diminution) nette des emprunts sur une facilité de crédit (note 11)	33	134	97	132
Remboursements du prêt lié au fonds de roulement des actifs canadiens et du prêt de TEA (note 11)	(29)	—	(92)	(13)
Remboursements de la dette à long terme	(2)	—	(25)	(21)
Produit net tiré de l'émission d'actions ordinaires (note 12)	—	—	144	—
Dividendes versés sur actions ordinaires (note 12)	(55)	(54)	(174)	(153)
Distributions aux détenteurs de la participation ne donnant pas le contrôle	—	(1)	—	(4)
Divers	(1)	(1)	(1)	—
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(54)	78	(51)	(59)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	—	(3)	4	(3)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	24	15	20	15
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période	24	12	24	12
Impôts sur le résultat au comptant payés	2	1	5	4
Intérêts au comptant payés	6	2	28	26

Voir les notes jointes.

Notes des états financiers consolidés résumés

(non audités)

(Tous les montants des tableaux sont en millions de dollars canadiens, à moins d'indication contraire)

1. Historique et méthodes comptables

A. La société

TransAlta Renewables Inc. (collectivement avec ses filiales «TransAlta Renewables» ou la «société»), une filiale de TransAlta Corporation («TransAlta»), détient et exploite 13 centrales hydroélectriques, 19 parcs éoliens et une usine à gaz, d'une capacité de production brute de 1 784 mégawatts («MW»), et détient des participations financières dans le parc éolien de 144 MW au Wyoming, le parc éolien Lakeswind («Lakeswind») de 50 MW, les centrales d'énergie solaire Mass Solar («Mass Solar») de 21 MW, le projet de parc éolien Big Level de 90 MW aux États-Unis («Big Level») et dans des actifs de production australiens alimentés au gaz de 450 MW, y compris dans un gazoduc de 270 kilomètres, de TransAlta. Le 19 octobre 2018, le projet d'expansion de l'unité 3 du parc éolien de Kent Hills de 17,25 MW a été mis en service. La presque totalité de ces actifs font l'objet de contrats. En outre, la société a conclu une entente visant l'acquisition du projet de parc éolien Antrim de 29 MW aux États-Unis («Antrim»). La clôture de l'acquisition devrait se réaliser au début de 2019. Le siège social de la société est situé à Calgary, en Alberta.

B. Base d'établissement

Les présents états financiers consolidés résumés intermédiaires ont été dressés par la direction conformément à la norme comptable internationale IAS 34, *Information financière intermédiaire* («IAS 34»), en utilisant les mêmes méthodes comptables que celles utilisées dans les plus récents états financiers consolidés annuels de la société, à l'exception de ce qui est présenté à la note 2 A). Les présents états financiers consolidés résumés intermédiaires ne comprennent pas toutes les informations incluses dans les états financiers consolidés annuels de la société. Par conséquent, ces états financiers consolidés résumés doivent être lus avec les plus récents états financiers consolidés annuels de la société disponibles sur SEDAR, à l'adresse www.sedar.com.

Les états financiers consolidés résumés intermédiaires comprennent les comptes de la société et des filiales sur lesquelles elle exerce un contrôle.

Les états financiers consolidés résumés intermédiaires ont été préparés sur la base du coût historique, sauf pour certains instruments financiers qui sont présentés à la juste valeur.

Les états financiers consolidés résumés intermédiaires sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle et de présentation de la société.

Les états financiers consolidés résumés intermédiaires reflètent tous les ajustements qui consistent en des ajustements et charges récurrents réguliers et qui sont, de l'avis de la direction, nécessaires pour une présentation fidèle des résultats. Les résultats de la société sont en partie à caractère saisonnier en raison de la nature même de l'électricité, qui est généralement consommée à mesure qu'elle est produite, et de la nature des ressources d'énergie éolienne et d'énergie hydroélectrique au fil de l'eau, qui fluctuent en fonction des saisons et des variations météorologiques annuelles. Habituellement, les centrales hydroélectriques au fil de l'eau produisent la majorité de leur électricité et génèrent la plupart de leurs produits durant les mois de printemps et d'été alors que la fonte des neiges alimente les bassins hydrographiques et les rivières. Inversement, les vents sont plus forts généralement durant les mois froids et plus faibles au cours des mois chauds d'été.

L'autorisation de publication de ces états financiers consolidés résumés intermédiaires a été reçue du comité d'audit et de nomination pour le compte du conseil d'administration le 31 octobre 2018.

C. Utilisation d'estimations et de jugements importants

La préparation des états financiers consolidés résumés intermédiaires selon l'IAS 34 exige de la direction qu'elle exerce son jugement, fasse des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants comptabilisés des actifs, des passifs, des produits et des charges, et sur les informations à fournir sur les actifs et les passifs éventuels. Ces estimations sont assujetties à une part d'incertitude. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations en raison de facteurs comme les variations des taux d'intérêt, des taux de change, des taux d'inflation et des prix des produits de base, les changements dans la conjoncture économique et les modifications apportées aux lois et aux règlements. Se reporter à la note 2 Q) des états financiers consolidés annuels les plus récents de la société pour une analyse plus détaillée des principaux jugements comptables et des principales sources d'incertitude qui ont une incidence sur les estimations.

La société a dû faire preuve de jugement au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2018 relativement à l'évaluation des dividendes à titre de revenu ou de remboursement de capital, comme suit :

La société touche des dividendes au titre de ses placements dans des actions privilégiées qui reflètent des montants ajustés de TransAlta Energy (Australie) Pty Ltd («TEA»), des actions privilégiées de TEA, des actions privilégiées qui reflètent le résultat et des distributions du parc éolien du Wyoming de TransAlta, de Lakeswind et de Mass Solar. Déterminer si, en substance, un dividende représente un remboursement de capital fait largement appel au jugement. La société détermine le montant des dividendes qui représente un remboursement de capital en fonction de i) l'écart, si positif, entre le prix de base des actions et leur juste valeur, à la fin de la période de présentation de l'information financière; et ii) du dividende réel déclaré sur les actions au cours de la période de présentation de l'information financière, selon le montant le moins élevé. Lorsqu'il est déterminé que le dividende représente un remboursement de capital, la valeur comptable du placement connexe est réduite. Il n'y a eu aucun remboursement de capital au premier trimestre de 2018. Au deuxième trimestre, la société a déterminé que le dividende gagné au cours de ce trimestre sur les actions privilégiées reflète du parc éolien du Wyoming a constitué un remboursement de capital. Au troisième trimestre, la société a déterminé que le dividende de 13 millions de dollars gagné au cours de ce trimestre sur les actions privilégiées reflète de TEA a constitué un remboursement de capital.

La société a dû faire preuve de jugement au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2018 relativement au classement des placements dans des titres de capitaux propres de TransAlta, comme suit :

La société investit dans des actions privilégiées reflet qui peuvent présenter des caractéristiques à la fois des instruments de capitaux propres et des instruments d'emprunt (les «instruments hybrides»). Par conséquent, la société doit faire preuve de jugement pour déterminer si les actions constituent un instrument de capitaux propres ou un instrument hybride et ainsi décider si les variations de la juste valeur doivent être comptabilisées à la juste valeur par le biais du résultat net ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Au cours du deuxième trimestre, la société a établi que les actions privilégiées reflet liées à Lakeswind et à Mass Solar constituent des instruments hybrides puisqu'elles comportent une option de rachat et devaient être classées à la juste valeur par le biais du résultat net. Les actions privilégiées reflet liées à Big Level ont été définies comme des instruments de capitaux propres, et la société a choisi de les comptabiliser à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

2. Modifications comptables

A. Modifications comptables de la période considérée

I. Ajustements apportés à la période comparative précédente

Les postes Produits des activités ordinaires et Combustible, redevances et autres coûts ont été ajustés par rapport à la période précédente pour tenir compte de la compensation des ventes de gaz intersociétés avec les achats dans le secteur Gaz au Canada. Cet ajustement n'a eu aucune incidence sur le résultat net.

II. Adoption de nouvelles normes comptables

IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

Le 1^{er} janvier 2018, la société a adopté la Norme internationale d'information financière («IFRS») 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* («IFRS 15»). En conséquence, la société a modifié sa méthode comptable relative à la comptabilisation des produits des activités ordinaires. De plus amples renseignements sur la méthode de comptabilisation des produits des activités ordinaires se trouvent ci-après.

La société a choisi d'adopter l'IFRS 15 de façon rétroactive en appliquant la mesure de simplification prévue par la méthode de transition rétrospective modifiée et a choisi d'appliquer la norme uniquement aux contrats qui ne sont pas achevés à la date de première application. L'incidence cumulative de l'application initiale de l'IFRS 15 était de néant. Les informations comparatives n'ont pas été retraitées et sont présentées selon l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires* («IAS 18»). Veuillez vous reporter aux états financiers audités de 2017 de la société pour obtenir des renseignements sur sa méthode comptable précédente.

La quasi-totalité des produits des activités ordinaires de la société tirés de contrats conclus avec des clients proviennent de la vente d'électricité, de capacité et d'éléments écologiques. Les éléments écologiques sont des certificats d'énergie renouvelable et crédits compensatoires de carbone, ou autres instruments pouvant être négociés ou vendus qui représentent les droits de propriété au titre des caractéristiques environnementales, sociales et autres non liées à l'énergie de la production d'électricité renouvelable pouvant être vendus séparément de l'électricité sous-jacente.

La société évalue si les contrats qu'elle conclut répondent à la définition d'un contrat conclu avec un client à la passation du contrat et sur une base continue s'il y a une indication de changements importants dans les faits et les circonstances. Les produits des activités ordinaires sont évalués en fonction du prix de transaction spécifié dans un contrat conclu avec un client. Les produits sont comptabilisés lorsque le contrôle du bien ou du service est transféré au client. Dans le cas de certains contrats, les produits des activités ordinaires peuvent être comptabilisés au montant facturé, tel que le permet la mesure de simplification de la facture, si ce montant correspond directement à la prestation de la société à la date considérée. La société exclut des produits des activités ordinaires les montants perçus pour le compte de tiers.

Obligations de prestation

La quasi-totalité des produits des activités ordinaires de la société tirés de contrats conclus avec des clients proviennent de la vente d'électricité, de capacité et d'éléments écologiques. S'il est distinct, chaque bien ou service promis est comptabilisé séparément à titre d'obligation de prestation. Les contrats de la société peuvent contenir plus d'une obligation de prestation.

Prix de transaction

La société répartit le prix de transaction stipulé dans le contrat entre chacune des obligations de prestation. Le prix de transaction attribué aux obligations de prestation peut comprendre une contrepartie variable. La contrepartie variable est incluse dans le prix de transaction pour chaque obligation de prestation lorsqu'il est hautement probable que le dénouement ultérieur de l'incertitude relative à la contrepartie variable ne donnera pas lieu à un ajustement à la baisse important du montant cumulé des produits des activités ordinaires. La contrepartie variable comprend à la fois la variabilité de la quantité et celle du prix. La contrepartie comprise dans les contrats conclus avec des clients par la société est essentiellement variable. La contrepartie variable est évaluée à chaque période de présentation de l'information financière afin de déterminer si la limitation est toujours en vigueur.

Comptabilisation

La nature, le moment de la comptabilisation des obligations de prestation remplies, et les modalités de paiement des biens et des services fournis par la société sont décrits ci-dessous :

Contrats d'électricité

La vente d'électricité sous contrat fait référence à la livraison d'unités d'électricité à un client aux termes d'un contrat. Les clients paient un prix contractuellement spécifié pour la production à la fin de périodes contractuelles prédéfinies (c.-à-d. mensuelles). Les obligations de livraison d'électricité sont remplies au fil du temps, et les produits des activités ordinaires sont comptabilisés au moyen d'une mesure de la production fondée sur les unités (c.-à-d. les mégawattheures). Les contrats d'achat d'électricité sont généralement de nature à long terme, et les paiements sont généralement reçus sur une base mensuelle.

Capacité

La capacité représente la disponibilité d'un actif pour fournir des biens ou des services. Les clients paient généralement la capacité pour chaque période définie (c.-à-d. mensuelle) selon un montant représentatif de la disponibilité de l'actif pendant cette période. L'obligation de livraison de la capacité est remplie au fil du temps, et les produits des activités ordinaires sont comptabilisés selon une méthode d'évaluation fondée sur le temps écoulé. Les contrats de capacité sont généralement de nature à long terme. Les paiements sont généralement reçus des clients sur une base mensuelle.

Éléments écologiques

Les éléments écologiques désignent la livraison de certificats d'énergie renouvelable, d'éléments écologiques et d'autres éléments similaires. Les clients peuvent conclure des contrats de certificats d'énergie renouvelable dans le cadre de l'achat d'électricité pour laquelle les clients paient le mois suivant la livraison de l'électricité. Autrement, dans les cas où des éléments écologiques sont vendus séparément, les clients paient à la livraison. Les obligations de livrer les éléments écologiques sont remplies à un moment précis, de façon générale à la livraison de l'élément.

Un passif sur contrat est comptabilisé lorsque la société reçoit une contrepartie avant que les obligations de prestation aient été remplies. Un actif sur contrat est comptabilisé lorsque la société a un droit à une contrepartie au titre de l'obligation de prestation remplie avant d'émettre la facture au client. La société comptabilise séparément comme une créance ses droits inconditionnels à une contrepartie. Les actifs sur contrat et les créances clients sont évalués à chaque période de présentation de l'information financière pour déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation.

Jugements importants

Identification des obligations de prestation

Lorsque les contrats contiennent plusieurs promesses de fourniture de biens et de services, la direction exerce son jugement pour établir si les biens ou services constituent des biens ou service distincts ou une série de biens et services distincts qui sont essentiellement les mêmes et qui sont fournis au client au même rythme. La détermination de l'obligation de prestation influe sur la comptabilisation du prix de transaction à un moment précis ou progressivement. La direction tient compte à la fois des mécanismes du contrat et de l'environnement économique et opérationnel du contrat pour déterminer si les biens ou les services d'un contrat sont distincts.

Prix de transaction

Pour déterminer le prix de transaction et les estimations de la contrepartie variable, la direction prend en compte l'historique de l'utilisation passée du client pour évaluer les biens et services à fournir au client. La société tient également compte des niveaux de production historiques et des conditions d'exploitation de ses actifs de production variables.

Obligations de prestation remplies

Pour remplir ses obligations de prestation, la direction doit faire preuve de jugement quant à déterminer le moment où le contrôle du bien ou du service sous-jacent est transféré au client. La détermination du moment où une obligation de performance est remplie influe sur le moment de la comptabilisation des produits des activités ordinaires. La direction tient compte à la fois de l'acceptation du bien ou du service par le client et de l'incidence des lois et des règlements, comme les exigences en matière de certification, pour déterminer à quel moment ce transfert a lieu. La direction exerce également son jugement pour établir si la mesure de simplification de la facture permet de comptabiliser les produits des activités ordinaires au montant facturé, si ce montant facturé correspond directement à la prestation de l'entité à la date considérée.

IFRS 9, *Instruments financiers*

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2018, la société a adopté l'IFRS 9, qui introduit de nouvelles exigences en matière de :

- 1) classement et évaluation des actifs financiers et des passifs financiers;
- 2) comptabilisation et évaluation de la dépréciation des actifs financiers;
- 3) comptabilité de couverture générale.

Conformément aux dispositions transitoires de la norme, la société a choisi de ne pas retraiter les périodes antérieures. L'incidence cumulative de l'adoption de l'IFRS 9 a été comptabilisée à la date de première application. Les informations comparatives de la période sont présentées selon l'IAS 39. Veuillez vous reporter au rapport annuel le plus récent de la société pour obtenir des renseignements sur sa méthode comptable précédente.

a. Classement et évaluation

L'IFRS 9 introduit l'exigence de classer et d'évaluer les actifs financiers en fonction de leurs caractéristiques de flux de trésorerie et du modèle économique selon lequel la société détient les actifs financiers. Tous les actifs financiers et les passifs financiers, y compris les instruments dérivés, sont comptabilisés à la juste valeur dans les états de la situation financière consolidés lorsque la société devient partie aux clauses contractuelles d'un instrument financier ou d'un contrat sur dérivé non financier. Les actifs financiers doivent être classés et évalués au coût amorti, à la juste valeur par le biais du résultat net ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Les actifs financiers dont les flux de trésorerie contractuels, constitués uniquement de principal et d'intérêts, surviennent à des dates précises et dont la détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels sont par la suite évalués au coût amorti. Les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont ceux dont les flux de trésorerie contractuels, constitués uniquement de principal et d'intérêts, surviennent à des dates précises et dont la détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels et de vendre les actifs financiers. Tous les autres actifs financiers et placements dans des instruments de capitaux propres sont par la suite évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

Lors de la comptabilisation initiale, la société peut faire le choix irrévocable d'évaluer un placement particulier dans des instruments de capitaux propres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global qui serait autrement évalué à la juste valeur par le biais du résultat net. Si un placement dans des instruments de capitaux propres est désigné comme étant évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, le profit ou la perte cumulé auparavant comptabilisé dans les autres éléments du résultat global ne sera pas reclassé ultérieurement en résultat net.

Les passifs financiers sont classés en tant que passifs évalués à la juste valeur par le biais du résultat net lorsqu'ils sont détenus à des fins de transaction. Tous les autres passifs financiers sont par la suite évalués au coût amorti.

La société peut avoir recours à divers instruments financiers dérivés pour gérer le risque lié au prix des produits de base, le risque de taux d'intérêt et le risque de change, y compris des swaps financiers à prix fixe, des contrats de vente d'électricité à long terme et des contrats de change à terme. Les instruments dérivés sont initialement comptabilisés à la juste valeur à la date à laquelle les contrats dérivés sont conclus et sont par la suite évalués à leur juste valeur à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Le profit ou la perte qui en résulte est comptabilisé immédiatement dans le résultat net, à moins que le dérivé ne soit désigné et efficace comme instrument de couverture, auquel cas le moment de la comptabilisation dans le résultat net dépend de la nature de la relation de couverture.

La direction de la société a examiné et évalué ses instruments financiers existants au 1^{er} janvier 2018. Le classement et les évaluations présentés ci-dessous résultent des faits et des circonstances qui prévalaient à cette date et à la date de la comptabilisation initiale de l'instrument :

Instrument financier	Catégorie selon l'IAS 39	Classement selon l'IFRS 9
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Prêts et créances	Coût amorti
Liquidités soumises à restrictions	Prêts et créances	Coût amorti
Créances clients et autres débiteurs	Prêts et créances	Coût amorti
Actifs de gestion du risque – dérivés détenus à des fins de transaction	Détenus à des fins de transaction	Juste valeur par le biais du résultat net
Actifs de gestion du risque – dérivés désignés comme instruments de couverture	Dérivés désignés comme instruments de couverture	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global
Prêt à recevoir (autres actifs)	Prêts et créances	Coût amorti
Placements dans des filiales de TransAlta liées à TEA – instrument d'emprunt	Prêts et créances	Coût amorti
Placements dans des filiales de TransAlta liées à TEA – instrument de capitaux propres	Disponibles à la vente	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global
Placements dans des filiales de TransAlta liées au parc éolien du Wyoming – instrument d'emprunt	Disponibles à la vente	Juste valeur par le biais du résultat net
Dettes fournisseurs et charges à payer	Autres passifs financiers	Coût amorti
Dividendes à verser	Autres passifs financiers	Coût amorti
Passifs de gestion du risque – dérivés détenus à des fins de transaction	Détenus à des fins de transaction	Juste valeur par le biais du résultat net
Passifs de gestion du risque – dérivés désignés comme instruments de couverture	Dérivés désignés comme instruments de couverture	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global
Dettes à long terme	Autres passifs financiers	Coût amorti

La société détient des actions privilégiées d'une filiale de TransAlta qui procure des dividendes relativement à TEA et détient des actions privilégiées directement du capital de TEA, qui doivent être comptabilisées à la juste valeur par le biais du résultat net en vertu de l'IFRS 9. La société a fait le choix irrévocable de présenter les variations de la juste valeur de ces instruments évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. En vertu de l'IFRS 9, les profits ou les pertes comptabilisés dans les autres éléments du résultat global liés aux placements dans des instruments de capitaux propres désignés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ne sont pas reclassés ultérieurement en résultat net. Cette variation a entraîné un ajustement du bilan d'ouverture qui a donné lieu au reclassement du montant de 137 millions de dollars qui passera du déficit au cumul des autres éléments du résultat global, lequel découle de la dépréciation des actions privilégiées qui reflètent les montants ajustés de TEA en 2017. En outre, le bilan d'ouverture a été ajusté, le solde du placement ayant été augmenté et le déficit ayant été diminué de respectivement 3 millions de dollars, afin de comptabiliser les actions privilégiées d'une filiale de TransAlta qui procure des dividendes relativement à TransAlta Wyoming Wind LLC à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt qu'au coût, ce qui était le plus représentatif de la juste valeur en vertu de l'IAS 39.

Les exigences en matière de classement et d'évaluation de l'IFRS 9 n'ont eu aucune autre incidence sur la situation financière, le résultat net, les autres éléments du résultat global et le total du résultat global de la société à la première application de la norme.

b. Dépréciation d'actifs financiers

L'IFRS 9 introduit un nouveau modèle de dépréciation pour les actifs financiers. Le modèle de dépréciation fondé sur les pertes de crédit attendues exige que les entités comptabilisent les pertes de crédit attendues sur les actifs financiers à la date de comptabilisation initiale et qu'elles tiennent compte des variations des pertes de crédit attendues à chaque date

de clôture afin de refléter les variations du risque de crédit. La correction de valeur pour pertes de l'actif financier est évaluée au montant de la perte de crédit attendue pour la durée de vie si le risque de crédit a augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale ou si l'actif financier est déprécié dès son acquisition ou sa création. Si le risque de crédit que comporte l'actif financier n'a pas augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale, sa correction de valeur pour pertes est évaluée au montant de la perte de crédit attendue pour les 12 mois à venir.

L'IFRS 9 permet une méthode simplifiée pour évaluer la correction de valeur pour pertes des créances clients et des actifs sur contrat au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie. La société évalue sa correction de valeur pour pertes des créances clients et des actifs sur contrat comptabilisés en vertu de l'IFRS 15 au moyen d'une méthode simplifiée.

L'évaluation des pertes de crédit attendues repose sur les informations historiques et est ajustée en fonction de l'information prospective. L'information prospective utilisée comprend les notes attribuées par Standard & Poor's et les taux par défaut prévus au fil du temps.

La direction de la société a examiné et évalué la dépréciation de ses actifs financiers existants en ayant recours à des informations raisonnables et justifiables conformément aux exigences de l'IFRS 9 afin de déterminer le risque de crédit des éléments respectifs à la date de leur comptabilisation initiale, et a comparé ce risque avec le risque de crédit au 1^{er} janvier 2018. Le risque de crédit n'a pas augmenté de façon importante par suite de l'application de l'IFRS 9 et aucune correction de valeur pour pertes n'a été comptabilisée.

c. Comptabilité de couverture générale

L'IFRS 9 maintient trois types de couvertures (de flux de trésorerie, de juste valeur et d'investissement net), mais a une plus grande souplesse quant aux types de transactions admissibles à la comptabilité de couverture.

Le test d'efficacité de l'IAS 39 est remplacé par le principe du «lien économique» qui exige que la valeur de l'instrument de couverture et celle de l'élément couvert varient en sens inverse l'une de l'autre sous l'impulsion du risque couvert. En outre, le test d'efficacité rétrospectif de la couverture n'est plus exigé selon l'IFRS 9.

Conformément aux dispositions transitoires de l'IFRS 9 pour la comptabilité de couverture, la société a appliqué les exigences de l'IFRS 9 en matière de comptabilité de couverture de façon prospective à compter de la date d'application initiale, soit le 1^{er} janvier 2018, et les chiffres comparatifs n'ont pas été retraités. Les relations de couverture admissibles de la société en vertu de l'IAS 39 en vigueur au 1^{er} janvier 2018 étaient également admissibles à la comptabilité de couverture en vertu de l'IFRS 9, et étaient donc considérées comme des relations de couverture maintenues. Aucun rééquilibrage des relations de couverture n'a été nécessaire le 1^{er} janvier 2018. Étant donné que les conditions essentielles des instruments de couverture sont en concordance avec leurs éléments couverts correspondants, toutes les relations de couverture continuent d'être efficaces selon l'évaluation de l'efficacité de l'IFRS 9.

Dans certains cas, la société achète des éléments non financiers en monnaie étrangère, pour lesquels elle conclut des contrats de change afin de couvrir les risques de change liés aux paiements prévus. L'IAS 39 et l'IFRS 9 exigent que les profits et pertes de couverture soient ajustés à la valeur comptable initiale des éléments non financiers couverts une fois comptabilisés, mais en vertu de l'IFRS 9, ces ajustements ne sont plus considérés comme des ajustements de reclassement et n'ont pas d'incidence sur les autres éléments du résultat global. En vertu de l'IFRS 9, ces montants seront directement transférés à l'actif et seront reflétés dans l'état des variations des capitaux propres en tant que reclassement du cumul des autres éléments du résultat global.

L'application des dispositions de la comptabilité de couverture selon l'IFRS 9 n'a eu aucune autre incidence sur les résultats de la situation financière de la société pour la période considérée et les périodes précédentes.

d. IAS 1, *Présentation des états financiers*

L'IAS 1, telle qu'elle a été modifiée par l'IFRS 9, exige que les produits d'intérêts soient présentés dans un poste distinct dans les comptes de résultat. La société a appliqué cette exigence au 1^{er} janvier 2018 et a révisé l'information des périodes comparatives en conséquence.

B. Modifications comptables futures

IFRS 16, *Contrats de location*

En janvier 2016, l'International Accounting Standards Board («IASB») a publié l'IFRS 16, *Contrats de location*, laquelle remplace les lignes directrices des IFRS pour les contrats de location. Selon les lignes directrices actuelles, les preneurs doivent déterminer si le contrat de location constitue un contrat de location-financement ou un contrat de location simple selon des critères précis. Les contrats de location-financement sont comptabilisés dans l'état de la situation financière, tandis que les contrats de location simple ne le sont pas. Selon l'IFRS 16, les preneurs doivent comptabiliser un passif au titre du contrat de location et un actif lié au droit d'utilisation pour presque tous les contrats de location. Les preneurs pourront appliquer une exemption facultative leur permettant de ne pas comptabiliser certains contrats de location à court terme et contrats de location de faible valeur. Pour les bailleurs, la comptabilisation est demeurée essentiellement la même. L'IFRS 16 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. La norme doit être adoptée rétrospectivement ou selon une approche rétrospective modifiée.

La société a préparé un plan de projet détaillé, achève les procédures relatives à l'exhaustivité et poursuit son évaluation détaillée de contrats en vertu de l'IFRS 16. L'incidence de l'adoption de l'IFRS 16 sur les états financiers consolidés de la société est actuellement évaluée et pourrait être significative.

3. Événements importants

Acquisition de projets de parc éolien aux États-Unis

Le 20 février 2018, la société a annoncé avoir conclu une entente visant l'acquisition de participations dans deux projets prêts à construire dans le nord-est des États-Unis. Les projets de parc éolien consistent en : i) un projet de 90 MW situé en Pennsylvanie faisant l'objet d'un contrat d'achat d'électricité («CAÉ») de 15 ans avec Microsoft Corp («Big Level») et ii) un projet de 29 MW situé au New Hampshire faisant l'objet de deux CAÉ de 20 ans («Antrim») avec des contreparties détenant des notes attribuées par Standard & Poor's d'au moins A+. La date de mise en service de ces deux projets est prévue pour le deuxième semestre de 2019. Le 1^{er} mars 2018, une filiale de TransAlta a acquis Big Level, alors que l'acquisition d'Antrim demeure assujettie à un certain nombre de conditions de clôture, y compris la réception d'une décision réglementaire favorable. TransAlta s'attend à ce que la clôture de l'acquisition ait lieu au début 2019.

Conformément à l'entente conclue avec TransAlta, la société s'attend à financer la totalité des coûts de construction et d'acquisition des projets de parc éolien Big Level et Antrim estimés à 240 millions de dollars américains au moyen de la souscription d'actions privilégiées reflet ou de billets à ordre portant intérêt. Ces coûts devraient être financés au moyen de liquidités existantes et d'avantages fiscaux.

Le 20 avril 2018, la société a réalisé l'acquisition d'une participation financière initiale dans Big Level au moyen de la souscription de 39 millions de dollars (31 millions de dollars américains) d'actions privilégiées reflet d'une filiale de TransAlta. Les actions privilégiées donneront droit à des dividendes trimestriels fondés sur le résultat net avant impôts des projets de parc éolien aux États-Unis, une fois qu'ils seront mis en service.

Le 28 septembre 2018, la société a financé des coûts de construction supplémentaires de 22 millions de dollars (17 millions de dollars américains) du projet de parc éolien Big Level en souscrivant un billet à ordre portant intérêt émis à l'entité responsable du projet, soit une filiale de TransAlta (se reporter à la note 10).

Contrat dans le secteur Gaz au Canada

Le 1^{er} mai 2018, la société a conclu un contrat avec une importante société canadienne de chaîne de blocs en vue de fournir jusqu'à 35 MW d'électricité ainsi que des locaux industriels à la centrale de Sarnia. Le contrat a une durée de cinq ans et prévoit une prolongation maximale de cinq ans. Le contrat demeure assujetti au respect de certaines modalités.

Acquisition de trois actifs d'énergie renouvelable

Le 31 mai 2018, la société a acquis la totalité des participations dans trois entités de TransAlta, acquisition qui a notamment donné lieu au transfert de la participation directe du parc éolien Kent Breeze de 20 MW situé en Ontario à TransAlta Renewables pour un prix d'achat totalisant 39 millions de dollars. L'acquisition a été comptabilisée comme un regroupement d'entreprises sous contrôle commun, puisque TransAlta détenait le contrôle du parc éolien Kent Breeze avant et après l'acquisition par la société. L'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*, exige que les acquisitions soient comptabilisées à la juste valeur et fournit des indications pour les opérations sous contrôle commun. Selon les pratiques établies d'application des IFRS, les opérations sous contrôle commun sont généralement comptabilisées selon la méthode de la juste valeur ou de la fusion d'intérêts communs (méthode axée sur la valeur comptable). La société a appliqué la méthode de la fusion d'intérêts communs pour comptabiliser l'acquisition, conformément aux méthodes comptables préétablies. Les actifs et les passifs des actifs acquis ont été comptabilisés à la valeur comptable inscrite dans les livres de TransAlta au 31 mai 2018, et non à leur juste valeur. En conséquence, un ajustement de 3 millions de dollars au titre des capitaux propres a été comptabilisé dans le déficit.

Le 31 mai 2018, la société a également acquis une participation financière dans le parc éolien Lakeswind de 50 MW situé au Minnesota et dans les centrales d'énergie solaire de 21 MW situées au Massachusetts («Mass Solar») auprès de TransAlta Corporation. Le prix d'achat total pour les deux actifs s'est établi à 65 millions de dollars (50 millions de dollars américains), déduction faite de la prise en charge de 62 millions de dollars (48 millions de dollars américains) d'obligations de financement donnant droit à des avantages fiscaux et de la dette du projet. Le placement de la société est constitué

d'actions privilégiées reflète d'une filiale de TransAlta qui procure à la société une participation financière fondée sur les flux de trésorerie correspondant plus ou moins aux résultats distribuables nets sous-jacents (lorsque les obligations de financement donnant droit à des avantages fiscaux et de la dette auront été remplies) des entités qui détiennent le parc éolien Lakeswind et Mass Solar.

Le 28 juin 2018, la société a souscrit des actions privilégiées reflète supplémentaires de 33 millions de dollars (25 millions de dollars américains) d'une filiale de TransAlta afin de financer le remboursement de la dette du projet Mass Solar.

Émission d'actions ordinaires

Le 22 juin 2018, la société a émis 11 860 000 actions ordinaires au prix de 12,65 \$ l'action pour un produit brut d'environ 150 millions de dollars. Les actions ont été émises en vertu d'un placement par voie de prise ferme par un syndicat de preneurs fermes.

TransAlta Renewables a utilisé le produit net pour rembourser en partie les montants qui ont été prélevés sur sa facilité de crédit pour financer les récentes acquisitions susmentionnées. Les liquidités supplémentaires en vertu de la facilité de crédit serviront aux fins générales de la société, y compris les coûts de construction courants liés à ces acquisitions. TransAlta n'a pas acheté d'actions ordinaires supplémentaires et détient approximativement 61 % des actions ordinaires en circulation de TransAlta Renewables.

Régime de réinvestissement des dividendes

Le 31 mai 2018, le conseil d'administration a autorisé la mise en place d'un régime de réinvestissement des dividendes pour les détenteurs canadiens d'actions ordinaires de TransAlta Renewables. À compter du 31 juillet 2018, les actionnaires admissibles peuvent choisir de réinvestir automatiquement leurs dividendes mensuels dans des actions ordinaires supplémentaires de la société. Le prix des actions ordinaires en vertu du régime de réinvestissement des dividendes sera fixé à 98 % du cours du marché moyen des actions ordinaires pendant la période de cinq jours de Bourse au cours de laquelle pas moins de 500 actions ordinaires de la société sont négociées immédiatement avant la date de paiement du dividende. Les actionnaires admissibles ne sont pas tenus de participer au régime de réinvestissement des dividendes. TransAlta Corporation n'a pas l'intention de participer au régime de réinvestissement des dividendes.

4. Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

Ventilation des produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

La quasi-totalité des produits des activités ordinaires de la société sont dérivés de la vente d'électricité, de capacité et d'éléments écologiques que la société répartit dans les groupes suivants afin de déterminer dans quelle mesure les facteurs économiques influent sur la comptabilisation des produits des activités ordinaires.

	Énergie éolienne - Canada	Énergie hydro- électrique - Canada	Gaz - Canada	Total
Trois mois clos le 30 septembre 2018				
Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients	29	6	46	81
Autres produits des activités ordinaires	1	—	(1)	—
Produits des activités ordinaires	30	6	45	81

Moment de la comptabilisation des produits des activités ordinaires

À un moment précis	—	—	—	—
Au fil du temps	29	6	46	81
Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients	29	6	46	81

	Énergie éolienne - Canada	Énergie hydro- électrique - Canada	Gaz - Canada	Total
Neuf mois clos le 30 septembre 2018				
Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients	130	15	140	285
Autres produits des activités ordinaires	2	—	—	2
Produits des activités ordinaires	132	15	140	287

Moment de la comptabilisation des produits des activités ordinaires

À un moment précis	3	—	—	3
Au fil du temps	127	15	140	282
Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients	130	15	140	285

5. Produits financiers liés aux filiales de TransAlta

Les produits financiers liés aux filiales de TransAlta englobent les produits tirés des différentes participations qui, dans leur ensemble et au fil du temps, fournissent indirectement à la société des flux de trésorerie qui reflètent ceux de TEA et du parc éolien du Wyoming de TransAlta et, depuis le 31 mai 2018, de Lakeswind et de Mass Solar (se reporter à la note 3).

	Trois mois clos les 30 sept.		Neuf mois clos les 30 sept.	
	2018	2017	2018	2017
Revenu de dividendes tiré du placement en actions privilégiées de TEA	2	2	5	4
Produits d'honoraires tirés des garanties indirectes au titre des obligations de TEA	3	6	9	17
Revenu de dividendes tiré du placement en actions privilégiées qui reflètent les montants ajustés de TEA	14	—	75	6
Produits financiers liés à TEA	19	8	89	27
Revenu de dividendes tiré du placement en actions privilégiées qui reflètent le résultat et les distributions du parc éolien du Wyoming	—	—	5	6
Total des produits financiers	19	8	94	33
Produits financiers liés à TEA	19	8	89	27
Produits d'intérêts tirés du placement en actions privilégiées obligatoirement rachetables de TEA ¹ (note 6)	10	13	31	35
Total des produits liés à TEA	29	21	120	62

1) Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2018, le produit d'intérêts doit être présenté dans un poste distinct dans les comptes de résultat (se reporter à la note 2).

Le résumé des placements dans des filiales de TransAlta est comme suit :

Aux	30 sept. 2018	31 déc. 2017
Placement en APOR	584	601
Placement en actions privilégiées qui reflètent les montants ajustés de TEA	603	616
Placement en actions privilégiées de TEA	91	94
Total des placements dans des filiales liées à TEA	1 278	1 311
Placement en actions privilégiées qui reflètent le résultat et les distributions de Big Level de TransAlta	40	—
Placement en actions privilégiées qui reflètent le résultat et les distributions de Mass Solar de TransAlta	62	—
Placement en actions privilégiées qui reflètent le résultat et les distributions de Lakeswind de TransAlta	30	—
Placement en actions privilégiées qui reflètent le résultat et les distributions du parc éolien du Wyoming de TransAlta	134	126
Total des placements dans des filiales de TransAlta	1 544	1 437

Placements dans des filiales de TransAlta liées à TEA

Les variations des placements dans des filiales de TransAlta liées à TEA sont comme suit :

	APOR ¹	Actions privilégiées qui reflètent les montants ajustés de TEA	Actions privilégiées de TEA ²	Total
Solde du placement au 31 décembre 2017	601	616	94	1 311
Profit latent (perte latente) de change comptabilisé en résultat	(17)	—	—	(17)
Remboursement du capital ³	—	(13)	—	(13)
Variation nette de la juste valeur comptabilisée dans les autres éléments du résultat global	—	—	(3)	(3)
Solde du placement au 30 septembre 2018	584	603	91	1 278

1) Le montant en capital aux 30 septembre 2018 et 31 décembre 2017 s'est établi à 620 millions de dollars australiens.

2) Le montant en capital aux 30 septembre 2018 et 31 décembre 2017 s'est établi à 86 millions de dollars australiens.

3) Se reporter à la note 1 C).

	APOR ¹	Actions privilégiées qui reflètent les montants ajustés de TEA	Actions privilégiées de TEA ²	Total
Solde du placement au 31 décembre 2016	613	841	52	1 506
Placements additionnels	129	—	58	187
Perte latente de change comptabilisée en résultat	(3)	—	—	(3)
Remboursement de capital	—	(28)	—	(28)
Dépréciation d'un placement ³	—	(114)	—	(114)
Variation nette de la juste valeur comptabilisée dans les autres éléments du résultat global	—	(46)	6	(40)
Solde du placement au 30 septembre 2017	739	653	116	1 508

1) Le montant en capital aux 30 septembre 2017 et 31 décembre 2016 s'est établi respectivement à 769 millions de dollars australiens et 641 millions de dollars australiens.

2) Le montant en capital aux 30 septembre 2017 et 31 décembre 2016 s'est établi respectivement à 112 millions de dollars australiens et 54 millions de dollars australiens.

3) Au cours du troisième trimestre de 2017, la juste valeur des actions privilégiées qui reflètent les montants ajustés de TEA a diminué en raison de l'intention de FMG de racheter la centrale de Solomon. La société a comptabilisé une dépréciation de 114 millions de dollars au titre des actions privilégiées qui reflètent les montants ajustés de TEA au cours de la période.

La société a estimé la juste valeur des actions privilégiées qui reflètent des montants ajustés de TEA au moyen de principales données d'entrée non observables comme la prévision à long terme de TEA dont tient compte la méthode d'actualisation des flux de trésorerie mentionnée à la note 8 B) l) c). Les principales hypothèses à l'égard des principales données d'entrée non observables utilisées pour l'évaluation de la juste valeur comprennent le taux d'actualisation et les flux de trésorerie trimestriels provenant des instruments et des honoraires sur les garanties. La prévision porte sur une période de 30 ans, conformément aux périodes de flux de trésorerie prévues. Le tableau suivant présente les données quantitatives à l'égard de ces données d'entrée non observables :

Données d'entrée non observables	30 sept. 2018	31 déc. 2017
Taux d'actualisation	6,7 %	6,7 %
Flux de trésorerie trimestriels	Moyenne de 10 \$	Moyenne de 11 \$

Le tableau suivant présente l'incidence sur l'évaluation de la juste valeur d'une variation des données d'entrée non observables ci-dessus pour refléter les hypothèses raisonnablement possibles :

Données d'entrée non observables	Hypothèses possibles	Variation de la juste valeur au 30 sept. 2018	Variation de la juste valeur au 31 déc. 2017
Variation des points de base des taux d'actualisation	Diminution de 10 points de base Augmentation de 10 points de base	4 (4)	5 (5)
Flux de trésorerie trimestriels	Augmentation de 1 % Diminution de 1 %	6 (6)	6 (6)

Placements dans une filiale de TransAlta liée au parc éolien du Wyoming, à Big Level, à Lakeswind et à Mass Solar

Le placement dans les actions privilégiées d'une filiale de TransAlta liée au parc éolien du Wyoming procure des dividendes en trésorerie cumulatifs à taux variable, lorsqu'ils sont déclarés, d'un montant correspondant plus ou moins aux résultats avant impôts et aux résultats nets distribuables du parc éolien du Wyoming. Les actions privilégiées sont comptabilisées à la juste valeur par le biais du résultat net, elles ont toutefois été comptabilisées au coût au cours de la période de comparaison.

Au cours du deuxième trimestre, la société a acquis des participations financières dans le projet de parc éolien Big Level en construction. Le placement de la société est constitué d'actions privilégiées reflète dans une filiale de TransAlta qui procure à la société une participation financière fondée sur les flux de trésorerie correspondant plus ou moins aux résultats distribuables nets sous-jacents des entités qui détiennent Big Level. La société a fait le choix irrévocable de présenter les variations de la juste valeur de ces placements comme étant évaluées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global de façon à ne pas fausser le résultat net avec les variations latentes de la juste valeur, lesquelles pourraient être jugées temporaires et survenir en raison de facteurs ne se rapportant pas directement aux flux de trésorerie futurs sous-jacents des placements.

En outre, au cours du deuxième trimestre, la société a acquis auprès de TransAlta Corporation une participation financière dans Lakeswind et dans Mass Solar. Les placements de la société sont constitués d'actions privilégiées reflète dans une filiale de TransAlta qui procure à la société des participations financières fondées sur les flux de trésorerie correspondant plus ou moins aux résultats distribuables nets sous-jacents (lorsque les obligations de financement donnant droit à des avantages fiscaux auront été remplies) de chacune des entités qui détiennent Lakeswind et Mass Solar. Les placements sont comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net.

Le 1^{er} octobre 2018, la filiale de TransAlta ayant émis les actions privilégiées reflète de Lakeswind, Mass Solar et le parc éolien du Wyoming a modifié les droits, les privilèges, les restrictions et les conditions liés à ces actions. Par conséquent, la société commencera à comptabiliser de façon prospective à compter du 1^{er} octobre 2018 les actions à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, et les variations de la juste valeur et des taux de change dans les autres éléments du résultat global plutôt que dans le résultat net.

La variation des soldes des placements est comme suit :

Neuf mois clos les	30 sept. 2018				30 sept. 2017	
	Actions privilégiées qui reflètent le résultat et les distributions du parc éolien du Wyoming	Actions privilégiées qui reflètent le résultat et les distributions de Big Level	Actions privilégiées qui reflètent le résultat et les distributions de Lakeswind	Actions privilégiées qui reflètent le résultat et les distributions de Mass Solar	Total	Actions privilégiées qui reflètent le résultat et les distributions du parc éolien du Wyoming
Solde du placement au début de la période	126	—	—	—	126	139
Comptabilisation de la juste valeur selon l'IFRS 9	3	—	—	—	3	—
Solde ajusté au 1 ^{er} janvier 2018	129	—	—	—	129	—
Placements additionnels/initiaux ¹	—	41	30	69	140	—
Remboursement de capital	(1)	—	—	—	(1)	—
Profit latent (perte latente) de change comptabilisé en résultat ou dans les autres éléments du résultat global	5	1	1	(1)	6	(11)
Variation nette de la juste valeur comptabilisée en résultat	1	—	(1)	(6)	(6)	—
Variation nette de la juste valeur comptabilisée dans les autres éléments du résultat global	—	(2)	—	—	(2)	—
Solde du placement à la fin de la période	134	40	30	62	266	128

1) Le placement dans Big Level comprend les coûts d'acquisition qui tiennent compte des frais d'aménagement de 2 millions de dollars américains versés à TransAlta. Les montants en capital au 30 septembre 2018 se sont établis à 100 millions de dollars américains pour le parc éolien du Wyoming, à 31 millions de dollars américains pour Big Level, à 23 millions de dollars américains pour Lakeswind et à 52 millions de dollars américains pour Mass Solar. Le montant en capital au 31 décembre 2017 s'est établi à 100 millions de dollars américains pour le parc éolien du Wyoming. Le montant en capital aux 30 septembre 2017 et 31 décembre 2016 s'est établi à 103 millions de dollars américains pour le parc éolien du Wyoming.

La société a estimé la juste valeur des actions privilégiées qui reflètent le résultat et les distributions du parc éolien du Wyoming, de Big Level, de Lakeswind et de Mass Solar au moyen de principales données d'entrée non observables comme les prévisions à long terme dont tient compte la méthode d'actualisation des flux de trésorerie mentionnée à la note 8 B) l) c). Les principales hypothèses à l'égard des principales données d'entrée non observables utilisées pour les évaluations de la juste valeur comprennent le taux d'actualisation et les flux de trésorerie trimestriels provenant des instruments. Le tableau suivant présente les données quantitatives à l'égard de ces données d'entrée non observables au 30 septembre 2018 :

Données d'entrée non observables	Parc éolien du Wyoming	Big Level	Mass Solar	Lakeswind
Taux d'actualisation	5,8 %	8,0 %	6,8 %	9,7 %
Flux de trésorerie trimestriels	Moyenne de 3 \$	Moyenne de 4 \$	Moyenne de 1 \$	Moyenne de 1 \$

Les prévisions portent sur une période correspondant à la durée d'utilité prévue des installations sous-jacentes, variant de 16 à 32 ans.

Le tableau suivant présente l'incidence sur les évaluations de la juste valeur d'une variation des données d'entrée non observables ci-dessus pour refléter les hypothèses raisonnablement possibles au 30 septembre 2018 :

Données d'entrée non observables	Hypothèses possibles	Variation de la juste valeur au 30 sept. 2018 ¹
Variation des points de base des taux d'actualisation	Diminution de 10 points de base	2
	Augmentation de 10 points de base	(2)
Flux de trésorerie trimestriels	Augmentation de 1 %	3
	Diminution de 1 %	(3)

1) Les variations de la juste valeur présentées ont trait au parc éolien du Wyoming, à Big Level, à Mass Solar et à Lakeswind.

6. Charge d'intérêts et produit d'intérêts

Les composantes de la charge d'intérêts sont comme suit :

	Trois mois clos les 30 sept.		Neuf mois clos les 30 sept.	
	2018	2017	2018	2017
Intérêts sur la dette à long terme	9	10	27	28
Intérêts sur la débenture convertible	—	3	—	8
Intérêts sur le prêt de TEA	1	—	4	—
Perte sur le rachat de débentures non garanties	—	6	—	6
Autres intérêts ¹	1	1	7	2
Désactualisation des provisions	1	1	2	2
Charge d'intérêts	12	21	40	46

1) Incluent des lettres de crédit et des garanties, des engagements à l'égard de la facilité de crédit, des autres intérêts et frais bancaires (déduction faite des intérêts incorporés au coût de l'actif). Pour les périodes de trois mois et de neuf mois closes le 30 septembre 2018, les intérêts sur les lettres de crédit et les garanties offertes par TransAlta étaient de néant (respectivement de néant et 1 million de dollars en 2017). Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2018, les autres intérêts comprennent des coûts d'environ 4 millions de dollars qui ont été sortis du bilan en raison du financement de projet qui n'est plus réalisable et des coûts de transaction de 1 million de dollars liés aux acquisitions de Kent Breeze, de Lakeswind et de Mass Solar (se reporter à la note 3).

Les composantes du produit d'intérêts sont comme suit :

	Trois mois clos les 30 sept.		Neuf mois clos les 30 sept.	
	2018	2017	2018	2017
Produits d'intérêts tirés du placement en APOR de TEA (note 5)	10	13	31	35
Autres produits d'intérêts	2	—	3	—
Produits d'intérêts	12	13	34	35

7. Impôts sur le résultat

Les composantes de la charge (du recouvrement) d'impôts sur le résultat sont comme suit :

	Trois mois clos les 30 sept.		Neuf mois clos les 30 sept.	
	2018	2017	2018	2017
Charge d'impôt exigible	1	2	4	5
Charge (recouvrement) d'impôt différé lié(e) à la naissance et à la reprise des différences temporaires	—	(1)	14	18
Charge d'impôt différé résultant de la réduction de valeur d'actifs d'impôt différé	2	—	2	—
Charge d'impôts sur le résultat	3	1	20	23

Les comptes de résultat consolidés résumés présentent les éléments suivants :

	Trois mois clos les 30 sept.		Neuf mois clos les 30 sept.	
	2018	2017	2018	2017
Charge d'impôt exigible	1	2	4	5
Charge (recouvrement) d'impôt différé	2	(1)	16	18
Charge d'impôts sur le résultat	3	1	20	23

8. Instruments financiers et gestion du risque

A. Actifs financiers et passifs financiers – évaluation

Les actifs financiers et les passifs financiers sont évalués régulièrement à la juste valeur ou au coût amorti.

B. Juste valeur des instruments financiers

Les instruments financiers évalués à la juste valeur de la société sont comme suit :

Aux	30 sept. 2018		31 déc. 2017	
	Juste valeur Niveau II	Juste valeur Niveau III	Juste valeur Niveau II	Juste valeur Niveau III
Actions privilégiées qui reflètent les montants ajustés de TEA	—	603	—	616
Actions privilégiées qui reflètent le résultat et les distributions du parc éolien du Wyoming ¹	—	134	—	—
Actions privilégiées qui reflètent le résultat et les distributions de Big Level	—	40	—	—
Actions privilégiées qui reflètent le résultat et les distributions de Mass Solar	—	62	—	—
Actions privilégiées qui reflètent le résultat et les distributions de Lakeswind	—	30	—	—
Actions privilégiées de TEA	91	—	94	—
Passifs nets de gestion du risque	—	—	(3)	—

¹) En 2017, le placement était évalué au coût.

I. Établissement des niveaux et classements

Les classements de niveaux I, II et III de la hiérarchie de la juste valeur utilisée par la société sont définis ci-après. L'évaluation de la juste valeur d'un instrument financier est incluse dans un seul des trois niveaux, le classement de celle-ci étant établi en fonction des données d'entrée du niveau le plus bas qui sont importantes pour établir la juste valeur.

a. Niveau I

Les justes valeurs sont calculées au moyen de données d'entrée correspondant aux cours du marché (non rajustés) dans les marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques auxquels la société a accès à la date d'évaluation.

b. Niveau II

Les justes valeurs sont évaluées, directement ou indirectement, au moyen de données d'entrée qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, directement ou indirectement.

Les justes valeurs de niveau II sont déterminées selon les cours de marchés actifs, qui sont dans certains cas ajustés pour tenir compte des facteurs propres aux actifs ou aux passifs, comme les écarts de base, les évaluations du crédit et les écarts liés à l'emplacement. Les instruments financiers de gestion du risque lié aux produits de base de la société classés dans le niveau II comprennent les instruments dérivés négociés hors Bourse dont les valeurs sont fondées sur les courbes observables des contrats à terme normalisés sur produits de base ainsi que les instruments dérivés dont les données d'entrée sont validées par les cours des courtiers ou par d'autres fournisseurs de données de marché accessibles au public. Les justes valeurs de niveau II sont également déterminées en utilisant des techniques d'évaluation, comme les modèles d'évaluation des options et les formules de régression ou d'extrapolation, où les données d'entrée sont déjà observables, y compris les prix des produits de base pour des actifs ou passifs semblables dans des marchés actifs, et les volatilités implicites des options.

Pour calculer les justes valeurs de niveau II des autres actifs et passifs de gestion du risque et les actions privilégiées de TEA évaluées et comptabilisées à la juste valeur, la société utilise des données d'entrée observables autres que les cours du marché non ajustés qui sont observables pour l'actif ou le passif, comme les courbes de rendement du taux d'intérêt et les taux de change. Pour certains instruments financiers au titre desquels le volume des transactions est insuffisant ou les transactions ne sont pas récentes, la société se fie aux données d'entrée sur les taux d'intérêt et les taux de change similaires et à d'autres informations de tiers comme les écarts de crédit. La juste valeur des actions privilégiées de TEA est déterminée en calculant un prix implicite reposant sur une évaluation courante du rendement à l'échéance.

c. Niveau III

Les justes valeurs sont calculées en utilisant des données d'entrée pour des actifs ou des passifs qui ne sont pas observables.

Pour faire une estimation de la juste valeur des actions privilégiées qui reflètent les montants ajustés de TEA et des actions privilégiées qui reflètent le résultat et les distributions du parc éolien du Wyoming, de Big Level, de Lakeswind et de Mass Solar, la société utilise des flux de trésorerie actualisés, fait des estimations et pose des hypothèses sur les prix de vente, la production, les dépenses d'investissement, les coûts de mise hors service d'immobilisations, et les autres entrées et sorties de trésorerie sur la durée de vie des centrales, de même que sur la durée de vie résiduelle des centrales. Pour formuler ces hypothèses, la direction se sert d'estimations fondées sur les prix convenus et les prix marchands, les niveaux de production prévus, les interruptions planifiées et non planifiées, les modifications apportées à la réglementation, et la capacité ou les restrictions de transport pour la durée de vie résiduelle estimée des centrales. Des taux d'actualisation appropriés reflétant les risques spécifiques à TEA, au parc éolien du Wyoming, à Big Level, à Lakeswind et à Mass Solar sont utilisés dans le cadre des évaluations. La direction pose également des hypothèses à l'égard du financement courant et des positions fiscales actuelles de TEA, du parc éolien du Wyoming, de Big Level, de Lakeswind et de Mass Solar. Ces estimations et ces hypothèses peuvent changer d'une période à l'autre, et les résultats réels peuvent différer et diffèrent souvent des estimations. De plus, ils peuvent avoir une incidence positive ou négative importante sur la juste valeur de l'instrument. D'autres informations sur ces évaluations sont présentées à la note 5.

II. Produits de base et autres actifs et passifs de gestion du risque

Les actifs et passifs de gestion du risque fondés sur les produits de base sont liés aux activités de négociation et à certaines activités d'impartition. Les autres actifs et passifs de gestion du risque incluent les actifs et passifs de gestion du risque qui sont utilisés pour la gestion des encaissements et dépenses futurs libellés en monnaies étrangères, des dépenses d'investissement liées aux projets et de la dette. Dans la mesure du possible, les variations des actifs et des passifs nets de gestion du risque pour les positions des éléments autres que de couverture sont reflétées dans le résultat net.

Le tableau suivant résume les actifs (passifs) nets de gestion du risque au 30 septembre 2018 et au 31 décembre 2017 :

	Couvertures de flux de trésorerie		Éléments autres que de couverture	Total
	Niveau II	Niveau II	Niveau II	
Actifs (passifs) nets de gestion du risque au 30 septembre 2018	—	—	—	—
Passifs nets de gestion du risque au 31 décembre 2017	—	(3)	(3)	(3)

III. Instruments financiers non évalués à la juste valeur

La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des liquidités soumises à restrictions, des créances clients, des dettes fournisseurs et charges à payer, et des dividendes à verser se rapproche de leur juste valeur présentée à la date des états de la situation financière consolidés résumés en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur des instruments financiers non évalués à la juste valeur est comme suit :

Aux	30 sept. 2018		31 déc. 2017	
	Juste valeur de niveau II	Valeur comptable	Juste valeur de niveau II	Valeur comptable
APOR	591	584	605	601
Dette à long terme ¹	975	1 021	1 019	1 043

¹) Inclut la partie courante.

La juste valeur des débiteures non garanties de la société est établie en utilisant les prix observés sur les marchés secondaires. La juste valeur des APOR et d'autres dettes à long terme est déterminée en calculant un prix implicite reposant sur une évaluation courante du rendement à l'échéance. La juste valeur des prêts à recevoir se rapproche de leur valeur comptable.

C. Nature et étendue des risques découlant des instruments financiers et des instruments dérivés

I. Risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit de la société au 30 septembre 2018, compte non tenu de la garantie détenue ou du droit de compensation, y compris les expositions indirectes découlant du placement en actions privilégiées qui reflètent les montants ajustés de TEA, se présente comme suit :

Note de crédit des contreparties	Exposition directe		Exposition indirecte ²
	Débiteurs ¹	APOR	Créances clients
Notation de première qualité	97	—	41
Notation de qualité inférieure	16	—	19
Pas de note externe	35	584	—

1) Comprennent les créances clients, les distributions à recevoir des filiales de TransAlta, les actifs de gestion du risque et le prêt à recevoir (se reporter à la note 10).

2) Comprend les créances clients de TEA. Les créances des autres placements dans des participations financières totalisaient environ 9 millions de dollars et sont attribuables à des contreparties ayant une notation de première qualité et d'autres notations de grande qualité.

La société utilise des notes de solvabilité externes, ainsi que des notes de solvabilité internes si des notes de solvabilité externes ne sont pas disponibles, pour établir les limites de crédit des contreparties. Dans certains cas, la société a recours à des garanties, notamment des cautionnements personnels, des lettres de crédit, des garanties au comptant et des assurances crédits de tiers afin de réduire l'ensemble du risque de crédit.

II. Autres risques de marché

La société est exposée à des risques de marché en raison des variations de la juste valeur des actions privilégiées de TEA, des actions privilégiées qui reflètent les montants ajustés de TEA et des actions privilégiées qui reflètent le résultat et les distributions du parc éolien du Wyoming, de Big Level, de Lakeswind et de Mass Solar. Une augmentation (diminution) de 1 % de la valeur de ces titres entraînerait une augmentation (diminution) de 2 millions de dollars du résultat net et une augmentation (diminution) de 7 millions de dollars des autres éléments du résultat global au 30 septembre 2018.

III. Risque de liquidité

Le tableau ci-dessous présente les échéances contractuelles des passifs financiers de la société au 30 septembre 2018 :

	2018	2019	2020	2021	2022	2023 et par la suite	Total
Dettes fournisseurs et charges à payer	42	—	—	—	—	—	42
Dettes à long terme	129	49	51	52	180	570	1 031
Intérêts sur la dette à long terme ¹	20	35	33	31	25	108	252
Dividendes à verser	62	—	—	—	—	—	62
Total	253	84	84	83	205	678	1 387

1) Non comptabilisés à titre de passif financier aux états de la situation financière consolidés résumés.

La société gère son risque de liquidité associé à la dette à long terme en élaborant et en révisant les plans de financement externes à long terme qui reflètent les plans d'affaires et la disponibilité de capitaux sur le marché.

IV. Risque de change

L'incidence possible sur le résultat net et les autres éléments du résultat global des fluctuations des taux de change associés aux instruments financiers libellés dans des monnaies autres que la monnaie fonctionnelle est présentée ci-dessous. L'analyse de sensibilité a été préparée en utilisant l'évaluation par la direction selon laquelle une augmentation ou une diminution moyenne de 0,04 \$ (0,04 \$ en 2017) de ces monnaies par rapport au dollar canadien est une variation potentielle raisonnable au cours du prochain trimestre.

Neuf mois clos les 30 septembre	2018		2017	
	Augmentation du résultat net ¹	Profits au titre des autres éléments du résultat global ¹	Augmentation du résultat net ¹	Profits au titre des autres éléments du résultat global ¹
Monnaie étrangère				
Dollar américain	6	7	5	7
Dollar australien	16	17	16	24
Total	22	24	21	31

1) Ces calculs supposent une augmentation de la valeur de ces monnaies étrangères par rapport au dollar canadien. Une diminution aurait l'effet contraire.

9. Immobilisations corporelles

Le rapprochement des variations de la valeur comptable des immobilisations corporelles est présenté ci-dessous :

	Production d'énergie hydro-électrique	Production d'énergie éolienne ¹	Production de gaz	Pièces de rechange amortissables et autres	Total
Au 31 décembre 2017	189	1 341	321	18	1 869
Ajouts	2	29	10	3	44
Acquisitions (note 3)	—	4	—	—	4
Amortissement	(6)	(49)	(24)	—	(79)
Révision et augmentation des frais de démantèlement	—	—	(1)	—	(1)
Cessions et mise hors service d'immobilisations	(1)	—	(1)	—	(2)
Transferts	—	—	—	(1)	(1)
Au 30 septembre 2018	184	1 325	305	20	1 834

1) La production éolienne comprend un solde d'ouverture et de fermeture respectivement de 9 millions de dollars et 32 millions de dollars lié aux actifs en construction. Des ajouts de 23 millions de dollars ont été comptabilisés au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2018.

10. Autres actifs

Le 28 septembre 2018, la société a financé des coûts de construction supplémentaires de 22 millions de dollars (17 millions de dollars américains) pour le projet de parc éolien Big Level en souscrivant un billet à ordre portant intérêt émis à l'entité responsable du projet, soit une filiale de TransAlta (se reporter à la note 3). Le billet porte intérêt au taux LIBOR à 1 mois des États-Unis majoré de 170 points de base par année. Le capital et les intérêts courus doivent être remboursés à la société à la première des échéances suivantes : i) dans les 45 jours suivant la mise en service du projet; ii) l'encaissement du produit tiré du financement par capitaux propres par le projet; ou iii) 36 mois après la date d'émission du billet. Le prêt à recevoir est classé à titre d'instrument d'emprunt évalué au coût amorti en vertu de l'IFRS 9, étant donné que les flux de trésorerie contractuels constituent uniquement des paiements du capital et des intérêts et que la société gère le prêt à recevoir conformément à un modèle économique selon lequel elle percevra les flux de trésorerie contractuels.

Le 2 novembre 2017, Kent Hills Wind LP, filiale de la société, a avancé un montant de 39 millions de dollars du produit tiré du financement de l'obligation du parc éolien de Kent Hills à son partenaire détenant une participation de 17 %. Le prêt non garanti porte intérêt à un taux de 4,55 %, le capital et les intérêts étant payables trimestriellement à compter du

31 décembre 2017, et arrive à échéance le 2 octobre 2022. La société peut à tout moment demander le remboursement de tout solde en cours afin de financer les dépenses d'investissement nécessaires à la construction de l'unité 3 dans le cadre du projet d'expansion du parc éolien de Kent Hills. Au 30 septembre 2018, le solde du prêt à recevoir s'élevait à 35 millions de dollars (38 millions de dollars au 31 décembre 2017). La partie courante de néant (3 millions de dollars au 31 décembre 2017) est incluse dans les créances clients et la partie non courante de 35 millions de dollars (35 millions de dollars au 31 décembre 2017) est incluse dans les autres actifs.

11. Dette à long terme

A. Encours

Aux	30 sept. 2018			31 déc. 2017		
	Valeur comptable	Valeur nominale	Intérêt ¹	Valeur comptable	Valeur nominale	Intérêt ¹
Facilité de crédit	126	126	3,31 %	27	27	2,75 %
Obligation de la centrale de Pingston	45	45	2,95 %	45	45	2,95 %
Obligation des parcs éoliens de Melancthon et Wolfe	350	354	3,83 %	367	372	3,83 %
Obligation du parc éolien de New Richmond	143	146	3,96 %	146	148	3,96 %
Obligation du parc éolien de Kent Hills	251	254	4,45 %	256	258	4,45 %
Prêt de TEA ²	106	106	3,18 %	196	196	2,80 %
Prêt lié au fonds de roulement des actifs canadiens	—	—	—	6	6	—
	1 021	1 031		1 043	1 052	
Moins : tranche courante	(155)	(155)		(250)	(250)	
Total de la dette à long terme	866	876		793	802	

1) Le taux d'intérêt reflète le taux stipulé ou le taux moyen pondéré en fonction de l'encours du capital.

2) Au 30 septembre 2018, 111 millions de dollars australiens (199 millions de dollars australiens au 31 décembre 2017).

Au 30 septembre 2018, la société avait une facilité de crédit consortiale consentie totalisant 500 millions de dollars (500 millions de dollars au 31 décembre 2017), dont un montant de 306 millions de dollars (404 millions de dollars au 31 décembre 2017) était disponible. La société respecte les modalités de la facilité de crédit. Au 30 septembre 2018, un montant de 126 millions de dollars avait été prélevé sur la facilité de crédit (27 millions de dollars au 31 décembre 2017). De plus, la société détenait une facilité de lettres de crédit à vue non consentie de 100 millions de dollars, en vertu de laquelle des lettres de crédit de 68 millions de dollars ont été émises au 30 septembre 2018 (69 millions de dollars au 31 décembre 2017).

La facilité de crédit de 500 millions de dollars constitue la principale source de liquidités à court terme après les flux de trésorerie provenant des activités de la société. Les taux d'intérêt sur la facilité de crédit varient selon le type d'emprunt effectué : le taux préférentiel canadien, le taux des acceptations bancaires, le LIBOR ou le taux de base aux États-Unis, conformément à une grille tarifaire qui est habituelle pour pareille facilité. L'entente est pleinement consentie pour quatre ans et vient à échéance en 2022.

En mai 2018, la société a remboursé un montant de 57 millions de dollars (58 millions de dollars australiens) et en juillet 2018, elle a remboursé un montant supplémentaire de 29 millions de dollars (30 millions de dollars australiens) du prêt de TEA. Le solde résiduel est exigible à vue ou le 31 décembre 2018, selon la première occurrence.

B. Restrictions

Les obligations des parcs éoliens de Melancthon et Wolfe, de la centrale de Pingston, du parc éolien de New Richmond et du parc éolien de Kent Hills sont assujetties aux conditions financières habituelles et aux clauses restrictives qui limitent la capacité de la société d'accéder aux fonds générés par les activités des centrales. Après avoir satisfait à certains critères relatifs aux distributions, test habituellement effectué trimestriellement, les fonds peuvent être distribués par les filiales

à leur société mère respective. Les restrictions comprennent la capacité d'atteindre un ratio de couverture du service de la dette avant la distribution. Les fonds de ces entités, qui se sont accumulés depuis le test du troisième trimestre, ne seront pas distribués avant le calcul du prochain ratio de couverture du service de la dette au quatrième trimestre de 2018. Au 30 septembre 2018, un montant en trésorerie de 22 millions de dollars était assujéti à ces restrictions financières (14 millions de dollars au 31 décembre 2017).

C. Sûreté

Les obligations des parcs éoliens de Melancthon et Wolfe, de la centrale de Pingston, du parc éolien de New Richmond et du parc éolien de Kent Hills sont garanties par une charge de premier rang sur tous les actifs respectifs, y compris les immobilisations corporelles d'une valeur comptable totale de 1 027 millions de dollars (1 038 millions de dollars au 31 décembre 2017), des filiales de la société qui ont émis les obligations, soit Melancthon-Wolfe Wind L.P., Pingston Power Inc., New Richmond Wind L.P. et Kent Hills Wind L.P.

D. Liquidités soumises à restrictions

La société détient un montant de 31 millions de dollars (30 millions de dollars au 31 décembre 2017) de liquidités lié au financement par l'émission d'obligations du parc éolien de Kent Hills dans un compte de réserve pour la construction. Les liquidités soumises à restrictions seront libérées du compte de réserve pour la construction sous réserve du respect de certaines modalités, notamment la mise en service commerciale du projet d'expansion de l'unité 3 du parc éolien de Kent Hills (se reporter à la note 16).

En outre, les obligations des parcs éoliens de Melancthon et Wolfe, de la centrale de Pingston, du parc éolien de New Richmond et du parc éolien de Kent Hills requièrent l'établissement et le financement de certains comptes de réserve au moyen de trésorerie détenue en dépôt ou de lettres de crédit. Au 30 septembre 2018, la société a choisi de recourir à des lettres de crédit. Par conséquent, aucun montant de liquidités n'était soumis à ces restrictions.

12. Actions ordinaires

A. Autorisées et en circulation

La société est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale et un nombre illimité d'actions privilégiées. Les actions ordinaires donnent droit à un vote par action aux assemblées des actionnaires. Les actions privilégiées peuvent être émises en séries et comportent des droits, restrictions, conditions et limites que le conseil peut déterminer de temps à autre. Aucune action privilégiée n'a été émise.

Le nombre d'actions ordinaires émises et en circulation s'est établi approximativement à 263 millions au 30 septembre 2018 et à 250 millions au 31 décembre 2017 et au 30 septembre 2017. Le 22 juin 2018, la société a émis environ 12 millions d'actions ordinaires au prix de 12,65 \$ l'action pour un produit d'environ 145 millions de dollars, déduction faite des frais d'émission de 6 millions de dollars, moins l'incidence fiscale de 1 million de dollars (se reporter à la note 3). Au troisième trimestre de 2018, TransAlta Renewables a émis 0,4 million d'actions en vertu du régime de réinvestissement des dividendes, pour une valeur nette réelle totalisant 5 millions de dollars.

B. Dividendes

Les dividendes déclarés sur les actions ordinaires de la société sont fixés par le conseil.

Le tableau suivant présente les dividendes sur actions ordinaires déclarés en 2018 et 2017 :

Dividendes déclarés par action	Total des dividendes par action	Total des dividendes	TransAlta	Autres actionnaires
Neuf mois clos le 30 sept. 2018	0,70497	182	113	69
Neuf mois clos le 30 sept. 2017	0,60164	143	89	54

Le 2 août 2018, la société a déclaré un dividende mensuel de 0,07833 \$ par action ordinaire payable le 31 octobre 2018, le 30 novembre 2018 et le 31 décembre 2018.

C. Régime de réinvestissement des dividendes

À compter du 31 juillet 2018, les actionnaires admissibles peuvent choisir de réinvestir automatiquement leurs dividendes mensuels dans des actions ordinaires supplémentaires de la société. Le prix des actions ordinaires en vertu du régime de réinvestissement des dividendes sera fixé à 98 % du cours du marché moyen des actions ordinaires pendant la période de cinq jours de Bourse au cours de laquelle pas moins de 500 actions ordinaires de la société sont négociées immédiatement avant la date de paiement du dividende. Les actions ordinaires en vertu du régime de réinvestissement des dividendes seront émises à même le capital autorisé.

13. Engagements et éventualités

A. Litiges

Dans le cours normal des affaires, la société peut être partie à des litiges, à des procédures ou à des enquêtes réglementaires. Même si elle n'est pas directement impliquée dans le litige en cours avec Fortescue Metals Group («FMG») concernant la résiliation alléguée du CAÉ lié à la centrale de South Hedland, les résultats de ce litige pourraient avoir une incidence sur les produits financiers tirés des participations financières de la société dans les actifs australiens. Selon les principes comptables IFRS, la société et TransAlta, à titre de propriétaires directs de la centrale de South Hedland, ne sont pas autorisées à comptabiliser les incidences financières de tout actif ou profit éventuel avant que leur réalisation ne soit pratiquement certaine. TransAlta a construit la centrale de South Hedland pour environ 570 millions de dollars, et la centrale devait permettre de générer un résultat avant intérêts, impôts et amortissement («BAIIA») annuel d'environ 80 millions de dollars. Le placement de la société dans les actifs australiens est effectué au moyen d'une participation financière qui donne droit à des produits financiers et d'intérêts après impôts fondés sur le BAIIA des installations sous-jacentes. TransAlta comptabilisera toute incidence financière découlant du litige uniquement lorsque celui-ci sera réglé. La société comptabilise les produits financiers et d'intérêts lorsqu'ils sont déclarés sur ses placements dans les actifs australiens, compte tenu des incidences de tout profit éventuel une fois comptabilisées par TransAlta.

En outre, un deuxième litige implique la réclamation de FMG auprès de TransAlta quant à la cession de la centrale de Solomon à FMG. FMG réclame certains montants relativement à l'état de la centrale, alors que TransAlta réclame le remboursement de certains coûts.

B. Garanties

Dans le cadre de l'acquisition des actifs australiens, la société a conclu une entente de garantie et d'indemnisation en faveur de TransAlta liée à certaines garanties offertes par TransAlta à des tiers à l'égard de certaines obligations de TEA (les «garanties de TEA»). La société a convenu d'indemniser TransAlta à l'égard des réclamations, poursuites, procédures, obligations, pertes, frais ou dépenses engagés ou dommages subis par TransAlta relativement aux garanties de TEA, et de rembourser à TransAlta la totalité de tout montant versé par TransAlta aux termes des garanties de TEA à l'égard de poursuites, omissions, événements ou circonstances survenus. Au 30 septembre 2018, le total des montants garantis par la société s'élevait à 521 millions de dollars (921 millions de dollars au 31 décembre 2017). La diminution de 367 millions

de dollars s'explique surtout par la résiliation en mai 2018 de deux importantes garanties en raison du rachat par le client de la centrale de Solomon et de l'achèvement des travaux à la centrale de South Hedland.

C. Croissance

La société a engagé des dépenses futures de 5 millions de dollars liées au projet d'expansion de l'unité 3 du parc éolien de Kent Hills.

D. Engagement d'apport

En avril 2018, la société a conclu une convention d'apport avec plusieurs filiales de TransAlta relativement au financement de la construction et à d'autres dépenses d'investissement des projets de parc éolien Big Level et Antrim. En 2018 et en 2019, nous prévoyons investir une somme de 240 millions de dollars américains dans ces projets. À ce jour, la société a financé un montant d'environ 48 millions de dollars américains (se reporter aux notes 3, 5 et 10).

14. Opérations et soldes avec les parties liées

La société a conclu certaines ententes et opérations avec TransAlta, qui sont décrites de manière plus détaillée à la note 25 du rapport annuel le plus récent de la société, ainsi qu'à la note 3 des présentes.

A. Opérations avec les parties liées

Les opérations avec les parties liées comprennent les produits financiers liés aux placements dans les filiales de TransAlta (note 5) et les produits d'intérêts liés aux placements dans les filiales de TransAlta (note 6). De plus, tous les instruments financiers et les instruments dérivés découlant des activités de la société sont conclus au nom de la société par une filiale de TransAlta.

Les principales opérations entre parties liées qui ne sont pas présentées ailleurs se présentent comme suit :

	Trois mois clos les 30 sept.		Neuf mois clos les 30 sept.	
	2018	2017	2018	2017
Produits tirés des CAÉ de TransAlta	6	7	24	26
Produits tirés des éléments écologiques ¹	—	1	1	1
Honoraires de remboursement de frais administratifs généraux ²	4	2	12	11
Achats de gaz naturel	2	3	7	6
Pertes (profits) sur cessions de swaps sur l'électricité (financier)	1	1	1	3
Charge d'intérêts sur la débenture convertible	—	3	—	8
Charge d'intérêts sur le prêt de TEA	1	—	4	—
Frais d'optimisation des actifs ³	1	1	2	2
Profit de change réalisé sur la couverture économique de la convention d'apport de TEA	—	5	—	6
Charge d'intérêts sur la facilité de crédit, les lettres de crédit et les garanties de TAC	—	—	—	1

1) La valeur des éléments écologiques a été établie au moyen des informations de marché pour des instruments semblables, y compris les transactions historiques avec des tiers.

2) Compte tenu de la tranche imputée directement au parc éolien du Wyoming.

3) Une filiale de TransAlta fournit des services de gestion et d'optimisation des actifs à la centrale de cogénération de Sarnia de la société. La centrale de cogénération de Sarnia paie des frais fixes d'environ 0,125 million de dollars par trimestre, en plus des frais variables de 1,6 % de sa marge brute.

Toutes ces opérations sont liées à TransAlta ou à ses filiales.

B. Soldes avec les parties liées

Les soldes avec les parties liées incluent les placements dans des filiales de TransAlta présentés à la note 5, les actifs et les passifs de gestion du risque présentés à la note 8, le prêt à recevoir de Big Level présenté à la note 10, le prêt lié au fonds de roulement des actifs canadiens et le prêt de TEA présentés à la note 11, et les garanties offertes par la société au nom de TransAlta et de TEA présentées à la note 13.

Les soldes avec les parties liées détenus auprès de TransAlta ou des filiales de TransAlta qui ne sont pas présentés ailleurs consistent en ce qui suit :

Aux	30 sept. 2018	31 déc. 2017
Créances clients et autres débiteurs	32	37
Dettes fournisseurs et charges à payer (y compris les intérêts à payer)	5	11
Dividendes à verser	38	37
Prêt à recevoir de Big Level	22	–
Lettres de crédit émises par TransAlta au nom de la société	1	1
Garanties fournies par TransAlta au nom de la société	106	105

Tous ces soldes sont liés à TransAlta ou à ses filiales.

15. Informations sectorielles

Trois mois clos le 30 septembre 2018	Énergie éolienne – Canada ¹	Énergie hydro-électrique – Canada	Gaz – Canada	Siège social	Total
Produits des activités ordinaires	30	6	45	–	81
Incitatifs gouvernementaux	1	1	–	–	2
Produits tirés des contrats de location	4	3	–	–	7
Total des produits des activités ordinaires	35	10	45	–	90
Combustible, redevances et autres coûts	2	2	18	–	22
Marge brute	33	8	27	–	68
Activités d'exploitation, d'entretien et d'administration	11	1	6	5	23
Amortissement	19	2	8	–	29
Impôts et taxes, autres que les impôts sur le résultat	1	–	1	–	2
Résultats d'exploitation	2	5	12	(5)	14
Produits financiers liés aux filiales de TransAlta					19
Produits d'intérêts					12
Charge d'intérêts					(12)
Variation de la juste valeur des actifs financiers					(2)
Perte de change					(15)
Résultat avant impôts sur le résultat					16

1) Compte tenu des résultats du parc éolien Kent Breeze à compter du 31 mai 2018 (se reporter à la note 3).

Neuf mois clos le 30 septembre 2018	Énergie éolienne – Canada ¹	Énergie hydro-électrique – Canada	Gaz – Canada	Siège social	Total
Produits des activités ordinaires	132	15	140	–	287
Incitatifs gouvernementaux	11	1	–	–	12
Produits tirés des contrats de location	17	6	–	–	23
Total des produits des activités ordinaires	160	22	140	–	322
Combustible, redevances et autres coûts	9	3	60	–	72
Marge brute	151	19	80	–	250
Activités d'exploitation, d'entretien et	26	3	21	14	64
Amortissement	56	7	26	–	89
Impôts et taxes, autres que les impôts sur le résultat	4	1	1	–	6
Résultats d'exploitation	65	8	32	(14)	91
Produits financiers liés aux filiales de TransAlta					94
Produits d'intérêts					34
Charge d'intérêts					(40)
Variation de la juste valeur des actifs financiers					(6)
Perte de change					(7)
Résultat avant impôts sur le résultat					166

1) Compte tenu des résultats du parc éolien Kent Breeze à compter du 31 mai 2018 (se reporter à la note 3).

Trois mois clos le 30 septembre 2017	Énergie éolienne – Canada	Énergie hydro-électrique – Canada	Gaz – Canada ¹	Siège social	Total
Produits des activités ordinaires	31	6	45	–	82
Incitatifs gouvernementaux	3	–	–	–	3
Produits tirés des contrats de location	3	3	–	–	6
Total des produits des activités ordinaires	37	9	45	–	91
Combustible, redevances et autres coûts	2	–	19	–	21
Marge brute	35	9	26	–	70
Activités d'exploitation, d'entretien et d'administration	8	1	6	4	19
Amortissement	19	2	8	–	29
Impôts et taxes, autres que les impôts sur le résultat	1	–	1	–	2
Résultats d'exploitation	7	6	11	(4)	20
Produits financiers liés aux filiales de TransAlta ²					8
Produits d'intérêts ²					13
Charge d'intérêts					(21)
Variations de la juste valeur des actions de catégorie B					44
Perte de change					(21)
Dépréciation d'un placement					(114)
Perte avant impôts sur le résultat					(71)

1) Les postes Produits des activités ordinaires et Combustible, redevances et autres coûts ont été ajustés par rapport à la période précédente pour tenir compte de la compensation des ventes de gaz intersociétés avec les achats. Cet ajustement n'a eu aucune incidence sur la marge brute.

2) L'IAS 1, telle qu'elle a été modifiée par l'IFRS 9, exige que les produits d'intérêts soient présentés dans un poste distinct dans les comptes de résultat. La société a appliqué cette exigence au 1^{er} janvier 2018 et a révisé l'information des périodes comparatives en conséquence.

Neuf mois clos le 30 septembre 2017	Énergie éolienne – Canada	Énergie hydro-électrique – Canada	Gaz – Canada ¹	Siège social	Total
Produits des activités ordinaires	130	16	146	–	292
Incitatifs gouvernementaux	12	–	–	–	12
Produits tirés des contrats de location	14	7	–	–	21
Total des produits des activités ordinaires	156	23	146	–	325
Combustible, redevances et autres coûts	8	2	62	–	72
Marge brute	148	21	84	–	253
Activités d'exploitation, d'entretien et d'administration	23	3	21	13	60
Amortissement	55	7	23	–	85
Impôts et taxes, autres que les impôts sur le résultat	4	1	1	–	6
Résultats d'exploitation	66	10	39	(13)	102
Produits financiers liés aux filiales de TransAlta ²					33
Produits d'intérêts ²					35
Charge d'intérêts					(46)
Variations de la juste valeur des actions de catégorie B					(2)
Profit de change					(6)
Dépréciation d'un placement					(114)
Résultat avant impôts sur le résultat					2

1) Les postes Produits des activités ordinaires et Combustible, redevances et autres coûts ont été ajustés par rapport à la période précédente pour tenir compte de la compensation des ventes de gaz intersociétés avec les achats. Cet ajustement n'a eu aucune incidence sur la marge brute.

2) L'IAS 1, telle qu'elle a été modifiée par l'IFRS 9, exige que les produits d'intérêts soient présentés dans un poste distinct dans les comptes de résultat. La société a appliqué cette exigence au 1^{er} janvier 2018 et a révisé l'information des périodes comparatives en conséquence.

16. Événement postérieur à la date de clôture

A. Expansion du parc éolien de Kent Hills

Le 19 octobre 2018, la société a annoncé la mise en service de l'expansion du parc éolien de Kent Hills d'une capacité de 17,25 MW situé au Nouveau-Brunswick, ce qui porte la capacité de production totale du site à 167 MW. En 2017, la société avait conclu un CAÉ de 17 ans avec Énergie NB visant la vente de toute l'énergie produite par la capacité de production supplémentaire de 17,25 MW provenant du parc éolien de Kent Hills.

Contrôles et procédures

La direction a évalué, avec la participation de notre président et chef de la direction par intérim et de notre chef de la direction des finances, l'efficacité de nos contrôles et procédures de communication de l'information à la fin de la période visée par le présent rapport. Les contrôles et procédures de communication de l'information comprennent, sans s'y limiter, les contrôles et procédures conçus pour assurer que l'information que nous devons communiquer dans les rapports est consignée et communiquée à la direction, y compris à notre président et chef de la direction par intérim et à notre chef de la direction des finances, selon le cas, pour permettre la prise de décisions en temps opportun se rapportant à notre obligation de communication de l'information. En concevant et en évaluant nos contrôles et procédures de communication de l'information, la direction est tenue de faire preuve de jugement dans l'évaluation et la mise en œuvre des contrôles et procédures possibles.

Pour la période couverte par ce rapport, le contrôle interne à l'égard de l'information financière n'a fait l'objet d'aucun changement ayant eu une incidence importante ou pouvant raisonnablement avoir une incidence importante sur notre contrôle interne à l'égard de l'information financière. En se fondant sur l'évaluation ci-dessus, notre président et chef de la direction par intérim et notre chef de la direction des finances ont conclu que, en date du 30 septembre 2018, fin de la période visée par le présent rapport, nos contrôles et procédures de communication de l'information et nos contrôles internes à l'égard de l'information financière étaient efficaces.

Glossaire de termes clés

Actifs australiens – Actifs de production au gaz australiens de 450 MW de TransAlta qui sont opérationnels et font l'objet de contrats à long terme et le gazoduc de Fortescue River de 270 kilomètres.

Actifs canadiens – Collectivement, la centrale de cogénération de Sarnia de 506 MW, le parc éolien Le Nordais de 98 MW et la centrale hydroélectrique de Ragged Chute de 7 MW qui sont opérationnels et font l'objet de contrats à long terme. Les actifs sont situés en Ontario et au Québec.

Actions privilégiées reflet australiennes – Actions privilégiées d'une filiale de TransAlta procurant des dividendes cumulatifs à taux variable correspondant plus ou moins aux résultats nets distribuables sous-jacents de TEA.

APOR – Actions privilégiées obligatoirement rachetables de TEA ne conférant pas le droit de vote et ayant un rang subordonné à celui de toutes les dettes garanties et non garanties actuelles et futures, mais un rang supérieur à celui de toutes les autres catégories d'actions émises et en circulation du capital de la filiale australienne. Les APOR ont un taux de dividende déclaré de 7,4 %.

CAÉ – Contrat d'achat et de vente d'électricité entre un producteur d'électricité et un tiers acquéreur d'électricité.

CAÉ de TransAlta – CAÉ entre TransAlta et la société prévoyant l'achat par TransAlta, pour un prix fixe, de toute l'électricité produite par certaines centrales éoliennes et hydroélectriques. Le prix initial à payer en 2013 par TransAlta pour la production était de 30,00 \$ par MWh pour les centrales éoliennes et de 45,00 \$ par MWh pour les centrales hydroélectriques, montants ajustés annuellement pour tenir compte de la fluctuation de l'indice des prix à la consommation.

Capacité – Capacité de charge continue nominale du matériel de production, exprimée en mégawatts

Capacité maximale nette – Capacité maximale ou service nominal effectif, modifié pour tenir compte des limitations ambiantes qu'une unité de production ou une centrale peut soutenir pendant une durée déterminée, moins la capacité utilisée pour répondre à la demande de service des centrales et aux besoins auxiliaires.

Éléments écologiques – Certificats d'énergie renouvelable et crédits compensatoires de carbone, ou autres instruments pouvant être négociés ou vendus qui représentent les droits de propriété au titre des caractéristiques environnementales, sociales et autres non liées à l'énergie de la production d'électricité renouvelable pouvant être vendus séparément de l'électricité sous-jacente.

Facilité de crédit – Facilité de crédit consortiale externe de 500 millions de dollars pleinement consentie pour quatre ans, venant à échéance en 2022. Le maintien de l'accès à la facilité est assujéti au respect de diverses clauses restrictives.

Gaz à effet de serre («GES») – Gaz ayant le potentiel de retenir la chaleur dans l'atmosphère, y compris la vapeur d'eau, le dioxyde de carbone, le méthane, l'oxyde d'azote, les hydrofluorocarbones et les perfluorocarbones.

Gigawatt («GW») – Unité de puissance électrique équivalant à 1 000 mégawatts.

GWh – Mesure de la consommation d'électricité égale à l'utilisation de 1 000 mégawatts en une heure.

Honoraires de remboursement de frais administratifs généraux – Honoraires à verser à TransAlta aux termes de la convention de services de gestion, d'administration et d'exploitation afin de dédommager TransAlta pour la fourniture de tous les services d'administration généraux pouvant être essentiels ou souhaitables aux fins de la gestion des affaires de la société.

Interruption non planifiée – Arrêt d'une unité de production en raison d'une panne imprévue.

Mégawatt («MW») – Unité de puissance électrique équivalant à 1 000 000 de watts.

Mégawattheure («MWh») – Mesure de la consommation d'électricité équivalant à l'utilisation de 1 000 000 de watts en une heure.

Parc éolien du Wyoming – Parc éolien de 144 MW de TransAlta au Wyoming.

Projets de parc éolien aux États-Unis – Projets de parc éolien qui consistent en un projet de 90 MW situé en Pennsylvanie faisant l'objet d'un CAÉ de 15 ans et un projet de 29 MW situé au New Hampshire faisant l'objet de deux CAÉ de 20 ans.

South Hedland ou centrale de South Hedland – Centrale alimentée au gaz à cycle combiné de 150 MW située à South Hedland, en Australie-Occidentale

TEA – TransAlta Energy (Australie) Pty Ltd., une filiale australienne de TransAlta.

TransAlta renewables^{inc.}

TransAlta Renewables Inc.
110 – 12th Avenue S.W.
Box 1900, Station “M”
Calgary, Alberta, Canada T2P 2M1

Téléphone
403.267.7110

Site Web
www.transaltarenewables.com

Société de fiducie AST (Canada)
C. P. 700, succursale B
Montréal (Québec)
H3B 3K3
Téléphone
Sans frais en Amérique du Nord : 1.800.387.0825
Toronto ou en dehors de l'Amérique du Nord : 416.682.3860
Courriel
inquiries@astfinancial.com

Télécopieur
514.985.8843
Site Web
www.astfinancial.com/ca-fr

Renseignements supplémentaires
Les demandes peuvent être adressées à :

Investisseurs – Demandes de renseignements

Téléphone
1.800.387.3598 au Canada et aux États-Unis
ou 403.267.2520
Courriel
investor_relations@transalta.com

Médias – Demandes de renseignements
(sans frais) 1.855.255.9184
ou 403.267.2540